



Assemblée générale

Distr. générale
22 mars 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 161 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
au Soudan du Sud**

Budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	6
C. Coopération avec les missions régionales	14
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	15
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	15
II. Ressources financières	58
A. Vue d'ensemble	58
B. Contributions non budgétisées	59
C. Gains d'efficience	59
D. Taux de vacance	59
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	60
F. Formation	61
G. Services de détection des mines et de déminage	61
H. Autres activités de programme	62
I. Projets à effet rapide	63
III. Analyse des variations	63
IV. Décisions que l'Assemblée est appelée à prendre	69

* Nouveau tirage pour raisons techniques (27 avril 2017).



V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 71/308 et 70/286 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	69
A.	Assemblée générale	69
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	76
Annexe		
	Organigrammes	79
	Carte	82

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (exercice 2018/19), dont le montant s'élève à 1 154 657 700 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 242 observateurs militaires, 16 758 membres de contingents, 703 membres de la police des Nations Unies, 1 320 agents d'unités de police constituées, 919 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 428 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 442 Volontaires des Nations Unies, 42 emplois de temporaire et 78 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2018/19 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats. Ces tableaux présentent une analyse pour chacune des composantes ci-après, qui ont été définies conformément au mandat assigné à la Mission par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2406 (2018) : a) protection des civils ; b) instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire ; c) surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme ; d) appui à la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud ; et e) appui. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2016/17)	Montant alloué (2017/18)	Dépenses prévues (2018/19)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	458 201,2	501 175,6	542 451,6	41 276,0	8,2
Personnel civil	241 758,9	220 745,6	275 257,1	54 511,5	24,7
Dépenses opérationnelles	371 780,4	349 078,8	336 949,0	(12 129,8)	(3,5)
Montant brut	1 071 740,5	1 071 000,0	1 154 657,7	83 657,7	7,8
Recettes provenant des contributions du personnel	14 311,5	18 310,3	22 588,7	4 278,4	23,4
Montant net	1 057 429,0	1 052 689,7	1 132 069,0	79 379,3	7,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	1 071 740,5	1 071 000,0	1 154 657,7	83 657,7	7,8

Ressources humaines^a										
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Emplois de temporaire^c</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par des gouvernements</i>	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2017/18	–	–	–	–	56	23	–	9	–	88
Effectif proposé 2018/19	–	–	–	–	56	24	–	9	–	89
Composantes										
Protection des civils										
Effectif approuvé 2017/18	242	16 758	703	1 320	118	151	10	70	–	19 372
Effectif proposé 2018/19	242	16 758	703	1 320	118	234	10	70	–	19 455
Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme										
Effectif approuvé 2017/18	–	–	–	–	65	76	–	42	–	183
Effectif proposé 2018/19	–	–	–	–	65	76	–	42	–	183
Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire										
Effectif approuvé 2017/18	–	–	–	–	18	25	–	12	–	55
Effectif proposé 2018/19	–	–	–	–	18	25	–	12	–	55
Appui à la mise en œuvre de l'Accord et au processus de paix										
Effectif approuvé 2017/18	–	–	–	–	37	16	–	11	78	142
Effectif proposé 2018/19	–	–	–	–	37	16	–	11	78	142
Appui										
Effectif approuvé 2017/18	–	–	–	–	627	1 163	32	298	–	2 120
Effectif proposé 2018/19	–	–	–	–	625	1 053	32	298	–	2 008
Total										
Effectif approuvé 2017/18	242	16 758	703	1 320	921	1 454	42	442	78	21 960

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Emplois de temporaire^c</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par des gouvernements</i>	Total
Effectif proposé 2018/19	242	16 758	703	1 320	919	1 428	42	442	78	21 932
Variation nette	-	-	-	-	(2)	(26)	-	-	-	(28)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.
^b Administrateurs et agents des services généraux.
^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1996 (2011) du 9 juillet 2011. La dernière prorogation en date, jusqu'au 15 mars 2019, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution [2406 \(2018\)](#).
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de s'attaquer aux effets du conflit, afin d'assurer la paix et la réconciliation dans le pays.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci énumèrent les réalisations par composantes (protection des civils ; instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire ; surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme ; appui à la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (ci-après « l'Accord de paix ») ; et appui), lesquelles découlent du mandat de la Mission.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2017/18 est analysée au niveau de chaque composante.
5. La Mission a son quartier général à Djouba, en deux endroits : à la Maison des Nations Unies et à la base de la MINUSS de Tomping. Elle dispose de 10 bureaux locaux, dont celui de Djouba qui se trouve dans son quartier général, et compte de plus des bases d'opérations de bureaux locaux à Pibor et Melout, 3 bases opérationnelles de compagnie et 2 bases opérationnelles temporaires.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. Le 15 mars 2018, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution [2406 \(2018\)](#), par laquelle il prorogeait le mandat de la MINUSS jusqu'au 15 mars 2019. Après s'être penché sur le rapport spécial du Secrétaire général, en date du 20 février 2018, dans lequel ce dernier rendait compte de l'évaluation, réalisée à sa demande, du mandat de la Mission et des conditions nécessaires à son exécution ([S/2018/143](#)), le Conseil a maintenu les quatre domaines d'activité prioritaires de la Mission définis dans ses précédentes résolutions, en y apportant quelques modifications. Les hypothèses budgétaires présentées ci-après tiennent compte aussi bien des conclusions de l'évaluation que du mandat de la Mission tel que le Conseil l'a approuvé dans ses résolutions [2327 \(2016\)](#) et [2406 \(2018\)](#).
7. Depuis la flambée de violence à Djouba en juillet 2016 et ses suites, le conflit est devenu bien plus complexe. En particulier, la dynamique de pouvoir entre le Gouvernement et d'autres parties à l'Accord de paix s'est fortement infléchie : les forces gouvernementales ont progressivement établi leur suprématie militaire tandis que la scission au sein du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) a entraîné la prolifération de groupes d'opposition armés et non armés. Si les conditions de sécurité se sont améliorées à Djouba par rapport à 2016, le conflit armé s'est étendu à l'ensemble du pays, particulièrement dans des régions qui étaient auparavant relativement stables. On

compte que le Gouvernement provisoire d'union nationale fera progresser le dialogue national et d'autres processus politiques et de réconciliation. Toutefois, si les initiatives visant à relancer le processus de paix par une plus grande ouverture échouent, les tensions entre le Gouvernement et les groupes de l'opposition vont multiplier voire aggraver les combats dans la plupart des régions. Dans tous les cas, le Gouvernement sera enclin à accélérer le processus menant aux élections pour marquer la fin de la période de transition de 30 mois prévue par l'Accord de paix. Un tel scénario ne ferait qu'alourdir les contraintes pesant sur les acteurs internationaux, y compris la Mission, pour ce qui concerne l'appui aux dispositions de l'Accord de paix, et notamment aux principales institutions transitionnelles de sécurité, et au dialogue national, alors que la gouvernance à l'échelon national et la vie politique ne se caractérisent guère par leur ouverture.

8. De plus, la poursuite des combats devrait intensifier l'insécurité et aggraver la crise humanitaire. L'économie sud-soudanaise continuera certainement de se détériorer, ce qui risque fort d'entraîner une recrudescence de la criminalité, l'exacerbation des tensions au sein de la population et des contestations au sein des forces de sécurité. À l'échelle sous-nationale, les autorités des divers États devront toujours faire face à une forte pénurie de moyens financiers, et elles seront donc dans l'incapacité d'assurer comme il se doit des services de base. En raison de la défaillance des dispositifs visant à faire respecter l'état de droit et la loi à l'échelle sous-nationale, de la prolifération des armes de petit calibre, et de l'apparition de nouveaux groupes armés nés de la fragmentation de l'opposition, les conflits intercommunautaires et intracommunautaires iront en s'aggravant et demeureront politisés, tout comme les tensions nationales. Les civils, les femmes et les enfants en particulier, continueront d'être pris pour cibles par les groupes armés et d'être victimes des violences auxquelles ceux-ci s'adonnent, et notamment des violences sexuelles liées au conflit ainsi que des violations graves des droits de l'enfant et d'autres droits fondamentaux. Contraints de fuir, ils viendront s'ajouter aux déplacés, ce qui alourdira les besoins humanitaires. Du fait d'inégalités entre les sexes profondément enracinées, de la discrimination qui les frappe et du manque de structures d'appui, les femmes n'auront toujours pas la possibilité de participer au processus de paix, ni aux institutions publiques ou aux organismes de la société civile. Par sa présence à l'échelle sous-nationale, la Mission continuera d'œuvrer utilement au règlement pacifique des conflits, mais les facteurs aggravants précédemment cités l'amèneront, comme l'équipe de pays des Nations Unies, à intensifier les activités qu'elle mène afin de résoudre les problèmes au niveau local mais aussi d'intensifier la protection et l'appui sur l'ensemble du territoire.

9. Si le conflit armé se poursuit, la crise humanitaire, aujourd'hui aiguë, ira en s'aggravant, particulièrement pour ce qui concerne l'insécurité alimentaire et le nombre de personnes déplacées, au point que l'aide humanitaire atteindra vraisemblablement ses limites. La perte de moyens de subsistance et l'accès limité aux services de base, dont l'éducation et les soins médicaux essentiels, continueront d'avoir des effets préjudiciables pour la population et se solderont par de nouveaux déplacements. Cette situation continuera de faire obstacle au retour et à la réintégration volontaires et en toute sécurité des déplacés et des réfugiés. En dépit de l'action de la MINUSS et de ses partenaires humanitaires, on s'attend à ce que des déplacés continuent de rejoindre les sites de protection des civils de la Mission pour y obtenir de l'aide, et la recrudescence des tensions et de la criminalité qui en résultera aura des répercussions sur la sécurité de son personnel, de ses biens et de ses installations.

10. Comme les années précédentes, les relations entre la Mission, les parties au conflit et le Gouvernement provisoire d'union nationale demeureront difficiles, principalement en raison des problèmes qui se posent concernant la liberté de circulation et la sécurité des soldats de la paix et des agents de l'aide humanitaire, le respect de l'Accord sur le statut des forces et le déploiement de la force de protection

régionale. Si les restrictions imposées aux opérations des Nations Unies se poursuivent, elles entameront considérablement la capacité de la Mission d'accomplir les tâches qui lui ont été confiées et compromettront les activités humanitaires et celles de protection des civils. La Mission poursuivra son dialogue intensif avec les parties afin de les inciter à respecter sa liberté de circulation ainsi que l'immunité du personnel et l'inviolabilité des installations et des biens des Nations Unies. Dans le même temps, elle étoffera ses moyens de communication stratégique à l'aide de méthodes innovantes, afin d'instaurer une collaboration active avec ses interlocuteurs, qu'ils fassent ou non partie du système des Nations Unies, pour ce qui concerne son mandat et ses activités.

11. Compte tenu des hypothèses budgétaires indiquées ci-dessus ainsi que des obstacles entravant sa capacité de contribuer à la paix et à la stabilité au Soudan du Sud, et conformément aux résolutions 2327 (2016) et 2406 (2018) du Conseil de sécurité, la Mission continuera de consolider les piliers essentiels de son mandat, et, à cette fin, elle anticipera les événements et collaborera avec le peuple sud-soudanais à l'instauration d'un climat de sûreté et de stabilité ainsi que de conditions plus favorables à une paix durable. Elle s'emploiera à exécuter son mandat avec vigueur, agilité et dynamisme, et elle choisira, lorsque cela est possible, des démarches innovantes pour faire face à des conditions opérationnelles en évolution constante et relever de nouveaux défis. Pour atteindre les objectifs énoncés dans son mandat, il est essentiel que la Mission agisse en fonction des différences qui caractérisent chacune des régions relevant de sa compétence, qu'elle fasse preuve de souplesse dans la réaffectation des ressources et qu'elle collabore avec l'équipe de pays des Nations Unies. Un nombre restreint d'activités de programme seront poursuivies afin de faire progresser l'exécution des tâches prescrites. La Mission continuera d'intégrer la problématique femmes-hommes dans toutes les activités visant à protéger les populations vulnérables et à favoriser une plus grande participation des femmes à la mise en œuvre de l'Accord de paix, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et en concertation et collaboration avec d'autres partenaires. Par ailleurs, le renforcement de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies et des partenaires humanitaires qui exécutent des programmes et assurent des services sur l'ensemble du territoire demeurera au nombre de ses grandes priorités. Enfin, comme le Secrétaire général l'a recommandé dans son rapport sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/71/818), la Mission mettra en place un programme solidement charpenté visant à prévenir des comportements répréhensibles, dont l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que des dispositifs efficaces de prise en charge des victimes.

Protection des civils

12. Au cours de l'exercice 2018/19, la Mission continuera de s'acquitter de son mandat s'agissant de la protection des civils. Elle appliquera pour ce faire la stratégie retenue pour les opérations de maintien de la paix, prévoyant trois catégories d'activités, tout en réaffirmant constamment que son action ne saurait se substituer à la responsabilité première qui incombe au Gouvernement du pays hôte en la matière.

13. Pour ce qui concerne les activités de la première catégorie (protection par le dialogue et la participation), la Mission continuera d'œuvrer à la réconciliation, sur les plans tant local que national, en usant de ses bons offices et en encourageant le dialogue. La participation politique à l'échelle sous-nationale demeurera essentielle s'agissant de prévenir, d'atténuer et de régler le conflit sur l'ensemble du territoire, de consolider les fondements d'un processus politique national et d'ouvrir la voie, à terme, au retour et à la réintégration des personnes déplacées et vulnérables. La Mission continuera d'accorder une grande attention à ce domaine d'activités et de collaborer étroitement avec l'ensemble des parties prenantes afin de renforcer les capacités locales en matière de gestion des conflits et de promouvoir la cohésion sociale, la réconciliation et la coexistence pacifique au sein de la population.

14. Au titre de la deuxième catégorie (protection physique), la Mission continuera, en fonction de ses ressources, de rechercher les moyens d'assurer, de manière rigoureuse, agile et préventive, la protection des civils face aux menaces de violence physique. Comme elle l'a fait jusqu'ici, elle ne ménagera aucun effort pour empêcher toute violence physique à l'égard de la population civile, et notamment des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables, à l'intérieur et aux abords des sites de protection des civils, mais aussi là où les civils risquent d'en être victimes ; cela étant, elle s'emploiera sans relâche à rappeler au Gouvernement du pays hôte qu'il lui appartient au premier chef d'assurer la protection des civils. À cette fin : a) elle établira des plans et exécutera des activités préparatoires visant à affirmer et à maintenir une présence très visible ; b) elle effectuera des patrouilles de routine en plus grand nombre ; et c) elle maintiendra le contact avec l'ensemble des parties prenantes, notamment au moyen de campagnes de sensibilisation et d'information. Elle continuera d'œuvrer au déploiement de la force de protection régionale autorisée par les résolutions 2304 (2016), 2327 (2016) et 2406 (2018) du Conseil de sécurité, tout en évaluant les capacités de ses composantes militaire et de police afin d'en étendre le rayon d'action et d'en consolider l'adaptabilité, et d'être en mesure de faire face adéquatement et rapidement à toute éventualité.

15. La Mission continuera d'assurer la sécurité des sites de protection des civils et de leurs abords immédiats tout en intensifiant les contacts avec les déplacés et les populations locales afin de préserver le caractère civil de ces sites, d'en assurer la sécurité et celle de leurs abords, et d'encourager la coexistence pacifique entre les déplacés et les communautés qui les accueillent. Il est à noter que, pour être efficaces, ces mesures doivent être complétées par un renforcement du périmètre de protection afin d'empêcher des combattants et des malfaiteurs de franchir les limites des sites. La Mission collaborera étroitement avec les partenaires humanitaires afin que ces sites demeurent strictement réservés aux personnes exposées à un danger imminent et non à celles qui cherchent à accéder à des services. Elle s'emploiera également à faire appliquer les mesures et procédures de détention en vigueur afin que les normes communément admises soient respectées, et elle poursuivra les discussions avec les autorités nationales afin d'établir un protocole viable de remise des suspects.

16. Les activités que la MINUSS mène aux fins de la protection des civils seront forcément axées, dans bien des cas, sur les sites de protection, mais la Mission mettra tout en œuvre pour que la protection s'étende au-delà de ces périmètres, afin de contribuer à la paix et à la stabilisation. Elle recherchera notamment des moyens d'agir et des solutions innovantes en vue de favoriser le retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité, des déplacés et des réfugiés ainsi que la protection des civils au sein de leur communauté. Toujours au titre de cette deuxième catégorie, et en collaboration étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations s'occupant de l'assistance humanitaire, de la défense des droits de l'homme et des secours, elle œuvrera à l'instauration de conditions propices à la protection des civils dans les zones de déplacement, elle dialoguera avec les parties prenantes concernées afin d'élaborer des stratégies conjointes d'aide au retour, elle exécutera des projets à effet rapide favorisant le développement des infrastructures de base et elle mènera des opérations de déminage, pour que les personnes déplacées puissent circuler sans danger et se réinstaller dans les zones de rapatriement. Elle entreprendra également des activités de sensibilisation à des questions liées à la violence sexuelle et sexiste et au sort des enfants en temps de conflit armé, et elle prêtera une assistance technique et des conseils concernant le droit international humanitaire, les enquêtes et les poursuites faisant suite à des violences sexuelles et sexistes et à des violences sexuelles liées au conflit, ainsi que d'autres violations des droits fondamentaux, tout ceci contribuant à mieux protéger les civils.

Surveillance, communication de l'information et enquêtes en matière de droits de l'homme

17. La protection des droits de l'homme et la promotion du principe de responsabilité demeureront des priorités absolues tout au long de l'exercice 2018/19. On peut s'attendre à ce que les parties au conflit continuent d'éluder les obligations fondamentales dont elles doivent s'acquitter en vertu du droit des droits de l'homme et du droit humanitaire ; néanmoins, la Mission persistera à prôner l'application du principe de responsabilité et la défense des droits de l'homme. Pour ce faire, elle exercera ses bons offices et s'emploiera constamment à surveiller les violations présumées des droits de l'homme en insistant plus particulièrement sur les atteintes graves et celles qui touchent les plus vulnérables – les femmes, les enfants ou encore les personnes déplacées – ainsi que les violences sexuelles liées au conflit, les discours haineux et l'incitation à la violence ; comme elle l'a fait jusqu'ici, elle enquêtera sur les cas signalés et en rendra compte, ainsi que l'a expressément demandé le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2327 (2016) et 2406 (2018). Elle s'emploiera par ailleurs à amener le Gouvernement à continuer de ratifier les principaux instruments internationaux fondamentaux relatifs aux droits de l'homme, à transposer en droit interne les normes internationales en matière de droits de l'homme, à s'acquitter des obligations de présentation de rapports qui lui incombent au titre des traités internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme auxquels il a adhéré, et à collaborer avec le Conseil des droits de l'homme et les dispositifs régionaux connexes.

18. La Mission s'emploiera également à repérer les signes avant-coureurs pour prendre rapidement des mesures de protection des civils et mobiliser les principales parties prenantes, dans le but d'éviter toute escalade du conflit et toute atrocité ; de plus, elle intensifiera la participation de spécialistes des droits de l'homme aux patrouilles de longue durée et aux missions intégrées conjointes. Compte tenu du climat de plus en plus hostile aux activités en faveur des droits de l'homme, elle s'attachera en priorité à renforcer les capacités des défenseurs des droits de l'homme et à leur apporter son soutien. Elle redoublera d'efforts afin de protéger les personnes victimes de représailles pour avoir exercé leur liberté d'expression.

19. Outre les mesures d'accompagnement qu'elle a prises pour faire face aux crises nationales et internationales, la Mission intensifiera ses activités de sensibilisation et de dialogue auprès de différents hauts responsables, et particulièrement les autorités gouvernementales et les forces de l'opposition ainsi que les institutions participant à l'administration de la justice. En assurant la veille des activités relatives à l'administration de la justice dans des domaines très divers, tels que la détention arbitraire et prolongée, le sort des prisonniers politiques, les conditions de détention et la justice militaire, et en en rendant compte, elle continuera de prôner le respect des normes internationales et de rendre plus probable l'accès des victimes à la justice et à la réparation. Au titre de la prévention, elle veillera, lors de ses contacts avec toutes les parties, à l'application ferme de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

20. En 2018, les processus de justice transitionnelle devraient être mis en place et leur bon fonctionnement exigera l'appui de la Mission, notamment par la création de capacités nationales permettant aux institutions de rendre la justice, d'enquêter sur les cas de violations du droit international ou sud-soudanais et d'en poursuivre les auteurs, notamment lorsque ces crimes ont été commis contre des personnes vulnérables comme des femmes et des enfants. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission continuera d'aider les parties prenantes nationales à instaurer un climat sûr et propice à la réconciliation nationale ainsi qu'à la justice transitionnelle ; pour ce faire, elle mènera des activités de sensibilisation et d'information et elle donnera aux populations les outils dont elles ont besoin pour participer aux dispositifs et processus de ce type de justice à l'échelle locale et

nationale. Dans le même temps, forte de sa démarche fondée sur les droits de l'homme et des moyens dont elle dispose pour asseoir l'état de droit, elle déterminera s'il est possible de mettre en place et de financer des dispositifs stratégiques nationaux en matière de responsabilité, qui viendraient compléter ceux qui sont prévus au chapitre V de l'Accord de paix et serviraient à prévenir toute nouvelle violation, à garantir l'application du principe de responsabilité, à lutter contre l'impunité et à contribuer à la stabilisation. À cet égard, elle apportera son aide au Bureau des affaires juridiques du Secrétariat, à l'Union africaine et au Gouvernement provisoire d'union nationale, selon les besoins, aux fins de la création du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud. De plus, en fonction des conclusions d'une étude de viabilité actuellement menée pour déterminer l'importance des moyens disponibles à l'échelle nationale, elle prévoit d'aider les autorités nationales à créer une unité spécialisée qui enquêtera sur les crimes commis, au cours du conflit, contre des personnes vulnérables, notamment des femmes et des enfants, et en poursuivra les auteurs. Cette initiative contribuera à établir un modèle de promotion du principe de responsabilité envers les groupes vulnérables et leur protection, qui pourrait ensuite être reproduit dans des tribunaux nationaux.

21. L'ampleur des violences sexistes, y compris des violences sexuelles liées au conflit, et des atteintes aux droits de l'enfant demeure extrêmement préoccupante. Par conséquent, la Mission s'emploiera davantage à observer les violences sexuelles liées au conflit, à vérifier les cas signalés et à en faire connaître les caractéristiques et l'évolution ; de plus, elle consolidera la mise en place de dispositifs de suivi et d'information concernant les violences graves perpétrées contre des enfants. Elle augmentera également le nombre de patrouilles et d'opérations effectuées hors des sites de protection des civils, en privilégiant la prévention de la violence sexuelle et sexiste dans les zones à haut risque. En collaboration avec les organismes des Nations Unies, elle mènera en interne et en externe des activités de sensibilisation et de formation à la question des violences sexuelles et sexistes liées au conflit et de renforcement des capacités en la matière, garantissant la prise en compte systématique de cette question, en vue d'intensifier la prévention et de mieux répondre aux besoins des rescapés. Elle continuera d'assurer la concertation entre les hauts responsables de la Mission et les parties au conflit et de prêter un appui technique à ces dernières, et elle prônera la prise en compte de mesures de prévention et de responsabilisation en la matière dans les efforts qui seront déployés en faveur de la paix et de la réforme. De même, elle aidera les parties au conflit à exécuter les plans d'action et les engagements que l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et le M/APLS dans l'opposition ont pris séparément avec l'ONU, qui visent à arrêter et à prévenir les violations graves perpétrées contre les enfants, y compris le recrutement forcé, et à libérer immédiatement tous les enfants se trouvant dans leurs rangs.

Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

22. Au 31 janvier 2018, on recense 4,4 millions de déplacés, dont 2,48 millions environ ont trouvé refuge dans des pays voisins. Le nombre total de personnes déplacées dans leur propre pays s'élève à 1,9 million, dont plus de 204 000 personnes dans les sites de protection des civils de la Mission. D'après les estimations, 5,1 millions de personnes souffrent actuellement d'insécurité alimentaire sévère, bien que la famine déclarée dans les comtés de Leer et de Mayendit ait reculé grâce à une intervention humanitaire de grande ampleur. On s'attend à ce que la situation humanitaire reste catastrophique tout au long de l'exercice 2018/19, en raison du conflit armé, des violences intercommunautaires, du déclin de l'économie et de la maladie. En conséquence, les acteurs humanitaires devraient continuer de faire face à des situations critiques, et notamment à des agressions, des actes de harcèlement et d'intimidation, des difficultés d'accès et d'autres obstacles entravant l'acheminement de l'aide.

23. Dans ce contexte, la Mission continuera de travailler en étroite collaboration avec les acteurs humanitaires, afin d'instaurer les conditions de sécurité nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire et de permettre au personnel humanitaire d'accéder immédiatement, en toute sécurité et librement aux populations démunies. La Mission s'emploiera notamment à mettre à la disposition des intervenants humanitaires des escortes armées, à assurer la sécurité de leurs installations et ressources, à établir des levés de terrain aux fins du déminage et de l'élimination des munitions non explosées, et à maintenir la communication avec le Gouvernement afin de résoudre les problèmes rencontrés par ces intervenants, si la demande en est faite et en fonction des moyens disponibles. Pendant l'exercice 2018/19, elle s'emploiera, en particulier, à épauler l'action des organismes partenaires engagés dans l'aide humanitaire et la protection afin qu'ils puissent étendre leur rayon d'action au-delà du périmètre des sites de protection des civils : elle facilitera par sa présence l'acheminement de l'aide humanitaire en tirant parti des expériences menées avec succès à Aburoc (Haut-Nil) et à Yei (Équatoria-Central) pendant l'exercice 2016/17. Elle évaluera diligemment sa présence sur le terrain et elle créera des bases opérationnelles avancées/temporaires selon les besoins afin de répondre de façon appropriée et rapide à la situation sur le terrain.

Appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix

24. La Mission s'est donné pour priorité de construire une paix durable : elle s'attachera donc à promouvoir le dialogue, la réconciliation et les activités de relance de l'application de l'Accord de paix. Elle exercera ses bons offices et exploitera au maximum les capacités disponibles afin de faciliter la cessation durable des hostilités et de relancer la dynamique en faveur d'un processus politique viable. Même si les efforts actuellement déployés par les organisations régionales et la communauté internationale n'ont pas encore donné de résultats concrets, l'appui à ces initiatives – telles que celle lancée par le forum de haut niveau pour la revitalisation – et le dialogue constant avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Union africaine, en coordination étroite avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud et le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine, demeurent prioritaires. La Mission entretiendra des contacts réguliers et directs avec les parties et d'autres parties prenantes au processus de paix, y compris la Commission mixte de suivi et d'évaluation, en s'attachant à faciliter le dialogue entre les principaux intéressés afin de les inciter à relancer le processus politique de manière crédible et à instaurer une structure de gouvernance ouverte à tous, conformément aux principes dont sont convenues les parties lorsqu'elles ont signé l'Accord de paix. La Mission continuera de réunir les partenaires internationaux de la Commission mixte de suivi et d'évaluation et du groupe des « Amis du Soudan du Sud », afin d'assurer la cohérence et la coordination de l'appui international et d'encourager l'application stricte de l'Accord de paix. Il s'agira notamment de faire passer un message commun et d'apporter un soutien concerté à la Commission mixte de suivi et d'évaluation pour ce qui est de l'observation des progrès. Le dialogue national actuellement mené constitue, pour le Gouvernement, une occasion d'instaurer un climat d'ouverture et de tolérance pour que le peuple sud-soudanais puisse s'exprimer et faire part de son projet d'avenir pour son pays. La Mission devrait participer à ce processus, mais son aide sera fondée sur un ensemble de principes retenus par les entités des Nations Unies présentes dans le pays et qui sont, selon elles, essentiels pour garantir la représentativité et la crédibilité du processus.

25. La consolidation des dispositifs susceptibles d'amener un règlement pacifique des conflits et l'action en faveur de la cohésion nationale demeurent très importantes. L'appui fourni par la Mission aux institutions transitionnelles continuera d'être guidé par deux critères – la participation de tous et un effet bénéfique pour la population civile du Soudan du Sud – et par les ajustements qui pourraient être nécessaires pour

tenir compte de l'issue des travaux actuellement menés par le forum de haut niveau pour la revitalisation. À cet égard, la Mission continuera également de prendre part aux travaux du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et de lui apporter son aide, et elle prêtera conseil et une assistance technique à la police mixte intégrée et au Centre d'opérations conjoint, en stricte conformité avec la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Elle continuera également d'étayer le processus de révision constitutionnelle et la rédaction de la constitution définitive, qui seront suivis de la préparation des élections si les conditions politiques nécessaires sont remplies à l'issue des consultations menées dans le cadre du forum de haut niveau pour la revitalisation. Aucun progrès n'a véritablement été accompli pour ce qui concerne l'élaboration d'une stratégie nationale de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité depuis la création du Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité en 2015. Il sera donc indispensable de prêter concours aux discussions menées dans le cadre du forum de haut niveau et de la Commission mixte concernant les modèles ou les solutions pouvant être retenus pour la réforme et la restructuration de l'APLS, qui s'inscrivent dans une vision plus large du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la gouvernance du secteur de la sécurité, axée sur la protection des civils et le renforcement des contrôles institutionnels afin d'assurer la sûreté et la sécurité publiques.

Appui

26. Au cours de l'exercice 2018/19, la Mission continuera d'employer plus efficacement ses ressources et d'obtenir des gains d'efficience, et, à cette fin, elle poursuivra la normalisation de la prestation de services et le perfectionnement de la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour mieux répondre à ses priorités. Elle apportera un appui essentiel eu égard au déploiement d'un plus grand nombre de militaires et de membres de la police, que le Conseil de sécurité a autorisé dans ses résolutions 2304 (2016), 2327 (2016) et 2406 (2018). Les prévisions de dépenses pour 2018/19 rendent compte de l'augmentation des ressources découlant des taux d'occupation des postes et des schémas de déploiement des contingents et du personnel de police. Ces augmentations concernent également les unités de la force de protection régionale déployées en 2017/18.

27. Alors que les effectifs militaires et de police continuent d'augmenter, la Mission a effectué un examen critique de sa composante civile afin de réaliser les produits et de fournir les services attendus. Elle propose donc de restructurer certaines de ses fonctions d'appui, de transférer ou de réaffecter 133 postes et emplois de temporaire, d'en réaligner 34 autres, et de poursuivre l'externalisation de fonctions liées à l'entretien des bâtiments. Une fois opérés, ces changements amélioreront l'efficacité et l'efficience et résoudront les problèmes liés à la répartition de la charge de travail entre les différentes sections des services organiques et d'appui. Compte étant tenu de ces éléments, la Mission propose de supprimer 28 postes civils, soit 2 postes d'agent du Service mobile et 26 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Toutefois, au vu des succès récemment obtenus en matière de recrutement, qui ont permis d'augmenter les effectifs, et d'autres facteurs tels que la révision des barèmes des traitements du personnel civil, les ressources nécessaires sont bien plus élevées que les montants approuvés pour l'exercice 2017/18.

28. La Mission a aussi examiné avec diligence ses besoins opérationnels en tenant compte des impératifs d'austérité budgétaire, de ses priorités opérationnelles, de l'efficacité de ses activités et de leur intérêt au regard de son mandat et des initiatives menées à l'échelle du système des Nations Unies. Le budget proposé pour l'exercice 2018/19 comprend deux projets dont la valeur est estimée à un million de dollars au moins : a) l'exécution de la deuxième phase du projet pluriannuel de remplacement de locaux et sanitaires préfabriqués par des logements en dur dans toute

la Mission (1,1 million de dollars) ; et b) la construction de parcs photovoltaïques à Djouba et Wau (2,3 millions de dollars).

29. Dans le cadre de l'action qu'elle mène pour préserver l'environnement, la Mission a l'intention d'exécuter plusieurs projets destinés à réduire son empreinte écologique : a) un projet pilote pour la Maison des Nations Unies prévoyant l'installation de 47 compteurs d'eau intelligents afin de surveiller la consommation d'eau de la Mission ; b) l'installation de 30 stations d'épuration afin de promouvoir la réutilisation des eaux usées ; c) l'installation d'un incinérateur à air contrôlé à chambre double afin d'éliminer facilement et en toute sécurité les déchets médicaux ; d) le perfectionnement des opérations d'exploitation et de maintenance des sites d'évacuation des déchets solides et la construction de zones de stockage pour les déchets dangereux ; e) la construction de plateformes en béton respectant l'environnement, équipées de murs de soubassement, de séparateurs d'huile et d'outils de nettoyage pour les groupes électrogènes et les sites de stockage de carburant, afin d'éviter les fuites et les déversements ; f) l'organisation d'activités de sensibilisation et de formation à un système de management environnemental ; g) la plantation de 1 000 arbres indigènes ; et h) le recours à des services de formation certifiés ISO 14001, qui est la norme internationale définissant les critères d'efficacité des systèmes de management environnemental.

C. Coopération avec les missions régionales

30. La Mission poursuivra sa collaboration étroite avec l'Union africaine et l'IGAD et plus particulièrement avec le forum de haut niveau pour la revitalisation récemment créé par l'IGAD, pour étayer le lancement d'un processus politique ouvert à tous. Elle collaborera étroitement avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, situé à Addis-Abeba, pour que les entités des Nations Unies agissent de manière concertée au Soudan du Sud. Elle conservera les dispositifs de coordination créés avec d'autres partenaires régionaux, tels que la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), afin d'appuyer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière pour ce qui concerne la logistique, la sécurité, les opérations, la communication et les vols de passagers spécialement affrétés au départ d'Entebbe et à destination de Wau via Djouba. Elle prêtera par ailleurs appui au bureau de liaison de la FISNUA à Djouba, selon les besoins.

31. Le Centre de services régional d'Entebbe continuera de fournir des services aux missions clientes, dont la MINUSS, dans les domaines suivants : prestations et états de paie, règlement des fournisseurs, droits à prestation et voyages autorisés, traitement des demandes de prestations (telles que les indemnités pour frais d'études et demandes de remboursement des frais de voyage en mission), services de caisse, formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques.

32. La Mission continuera de faire appel au Bureau régional d'achat d'Entebbe afin de rationaliser les services d'achat en Afrique centrale et orientale de diverses manières : établissement de plans conjoints d'achats régionaux, élaboration d'une stratégie régionale d'achats, gestion des fournisseurs régionaux et regroupement des besoins pour les contrats-cadres régionaux. À cette fin, le Bureau régional d'achat d'Entebbe, qui est un bureau permanent de la Division des achats du Secrétariat, conformément à la résolution 69/273 de l'Assemblée générale, conservera huit postes (1 P-3, 2 agents du Service mobile, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

33. Le Cadre de coopération intérimaire 2016-2018 de l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan du Sud détermine la coopération entre l'équipe de pays et le Gouvernement durant la période de transition, la priorité étant donnée à l'appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix grâce à des activités limitées de développement et de renforcement des capacités. Il offre également un point d'ancrage à la collaboration entre la Mission et l'équipe de pays. La Mission veillera à ce que ses objectifs et projets stratégiques soient en phase avec ceux de l'équipe de pays et les complètent, particulièrement pour ce qui concerne l'élaboration d'un document de suivi du Cadre, qui devrait concerner la période 2019-2020 et aller dans le sens de la future stratégie nationale de développement. S'agissant des opérations, la collaboration avec les partenaires de développement et de l'aide humanitaire se poursuivra également grâce à la programmation conjointe menée dans les domaines prioritaires. Ceux-ci comprennent la protection des civils, et plus particulièrement des femmes et des enfants ; l'appui au retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité, des personnes déplacées ; la participation des femmes et l'égalité femmes-hommes ; l'aide à l'application de l'Accord de paix, y compris l'entrée en fonctions de la police mixte intégrée ; et, enfin, le soutien au dialogue national. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident) continuera de faciliter la concertation entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire et d'autres partenaires afin d'intensifier la coopération et l'intégration des activités sur l'ensemble du territoire.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

34. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes.

Direction exécutive et administration

35. La Représentante spéciale du Secrétaire général assurera la direction exécutive et l'administration de la Mission.

Tableau 1
Ressources humaines : Direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général										
Postes approuvés 2017/18	1	–	2	2	2	7	3	–	–	10
Postes proposés 2018/19	1	–	2	2	2	7	3	–	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Conseillers spéciaux										
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	–	2	3	2	1	–	6
Postes proposés 2018/19	–	–	1	–	2	3	2	1	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Chef de cabinet									
Postes approuvés 2017/18	–	1	2	2	3	8	4	1	13
Postes proposés 2018/19	–	1	2	2	3	8	4	1	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la protection des civils									
Postes approuvés 2017/18	–	–	4	1	–	5	–	1	6
Postes proposés 2018/19	–	–	4	1	–	5	–	1	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'appui opérationnel									
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	1	1	3	1	1	5
Postes proposés 2018/19	–	–	1	1	1	3	1	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la planification stratégique									
Postes approuvés 2017/18	–	–	2	1	–	3	–	1	4
Postes proposés 2018/19	–	–	2	1	–	3	–	1	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des pratiques optimales									
Postes approuvés 2017/18	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Postes proposés 2018/19	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des affaires juridiques									
Postes approuvés 2017/18	–	–	3	2	1	6	5	2	13
Postes proposés 2018/19	–	–	3	2	1	6	5	2	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Équipe déontologie et discipline									
Postes approuvés 2017/18	–	1	3	1	2	7	3	2	12
Postes proposés 2018/19	–	1	3	1	2	7	3	2	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques)									
Postes approuvés 2017/18	1	–	1	2	2	6	3	–	9
Postes proposés 2018/19	1	–	1	2	2	6	3	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident)									
Postes approuvés 2017/18	1	–	2	2	2	7	1	–	8
Postes proposés 2018/19	1	–	2	2	2	7	2	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	–	1

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Total										
Postes approuvés 2017/18	3	2	21	15	15	56	23	9	88	
Postes proposés 2018/19	3	2	21	15	15	56	24	9	89	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	–	1	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

36. Un récapitulatif des changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs de la direction exécutive et de l'administration de la Mission, est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 2

Changements proposés : direction exécutive et administration

Unité administrative	Changement proposé	Nombre de postes et emplois concernés	Répartition des postes et emplois concernés	Origine ou destination du transfert ou type de transformation
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident)	Transfert	1	GN	Origine : Section des transports, composante 5
Total		1		

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

37. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident) est chargé d'aider la Représentante spéciale du Secrétaire général à atteindre les objectifs généraux de la Mission s'agissant de coordonner les activités menées dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire, de la lutte antimines, de l'égalité des sexes, de la protection des enfants, de la lutte contre le VIH/sida, du relèvement et de la protection au Soudan du Sud. En outre, il coordonne l'aide au développement et entretient des contacts avec le Gouvernement à ce sujet. Pour l'exercice 2018/19, il est proposé de transférer un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section des transports. Cette proposition vise à répondre aux besoins opérationnels du Bureau en mettant à sa disposition un deuxième chauffeur qui se chargerait également de conduire les administrateurs aux réunions et de livrer des documents, afin d'assurer la continuité des services de transport lorsque l'autre chauffeur n'est pas disponible. Avec deux chauffeurs, le premier travaillant directement avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident) et le second avec d'autres membres du Bureau, la Mission serait mieux à même de répondre aux besoins des parties prenantes.

Composante 1 : protection des civils

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Renforcement de la protection des civils par l'action et la mobilisation politiques

1.1.1 Augmentation du nombre d'initiatives prises par les autorités de l'État fédéral, des États fédérés et des comtés ainsi que par des acteurs non étatiques pour protéger les civils (2016/17 : 57 ; 2017/18 : 57 ; 2018/19 : 60)

1.1.2 Contacts avec les autorités de l'État fédéral et des États fédérés, les populations locales et la société civile afin de régler les questions liées à la protection des civils (2016/17 : pas de données disponibles ; 2017/18 : 600 contacts ; 2018/19 : 600 contacts)

Produits

- Fourniture de bons offices à l'appui de l'action entreprise à l'échelon fédéral par le Gouvernement provisoire d'union nationale pour conserver et assumer sa responsabilité de protection des civils
- Sensibilisation au mandat et aux activités de la Mission relatifs à la protection des civils et au rapatriement librement consenti et sans risque des personnes déplacées : organisation de 6 réunions consultatives avec des représentants de l'Assemblée législative nationale provisoire, y compris le Président et les vice-présidents de l'Assemblée, les chefs des groupes parlementaires et des membres des commissions parlementaires aux niveaux national et infranational, et organisation de 500 rencontres avec les autorités des États fédérés et des comtés, les forces de sécurité et les principaux dirigeants communautaires et guides d'opinion, dont des femmes et des jeunes, notamment dans les zones de rapatriement
- Appui à l'élaboration de stratégies locales de protection des civils sur la gestion des conflits, la réconciliation et la cohésion sociale : organisation de 22 rencontres avec les autorités des États fédérés, des représentants de la société civile et des dirigeants communautaires, ainsi qu'avec les éventuels auteurs de troubles
- Contribution à la recherche de solutions non violentes visant à réduire les tensions et à régler les conflits : organisation de rencontres mensuelles avec des représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale, des partis politiques, des parlementaires, des cabinets du Président et du Vice-Président, des ministères concernés, et du groupe de femmes parlementaires, ainsi qu'avec des éléments intéressés de l'opposition
- Promotion de l'aménagement de l'espace politique nécessaire à un dialogue politique efficace et à la pleine participation de tous aux initiatives politiques nationales et régionales : organisation de six rencontres avec des acteurs nationaux, dont les chefs de partis et les représentants d'organisations de la société civile, de groupes confessionnels et d'associations de femmes
- Fourniture d'un appui au renforcement de l'espace de dialogue entre le Gouvernement et les différents groupes sociaux : organisation de 20 réunions de sensibilisation, en collaboration avec des partenaires, afin d'aider les parties à faire face efficacement aux problèmes qui se posent et à mettre au point des initiatives conjointes de protection des civils
- À l'occasion des Journées portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité, organisation de 10 forums des femmes pour la paix au niveau infranational et de 1 au niveau national avec la participation de femmes membres d'organisations de la société civile
- Appui à l'organisation de quatre ateliers sur la participation des femmes aux prises de décisions publiques et aux processus de paix, en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, ciblant les principales parties prenantes et les personnalités influentes de l'Assemblée législative nationale, des partis politiques et des organisations de la société civile
- Sensibilisation à l'importance de la prévention et du signalement des violences sexuelles liées aux conflits : lancement de campagnes nationales, appui à la mise en œuvre du plan d'action national par l'APLS et la Police nationale sud-soudanaise et assistance aux rescapés en vue du signalement de ces violences aux acteurs compétents

- Fourniture d'un appui aux institutions et aux organisations de la société civile concernées aux fins d'une meilleure protection des populations contre les violences sexuelles liées aux conflits et de l'établissement des responsabilités des auteurs de ces actes : organisation de réunions avec le groupe de travail technique, fourniture de conseils techniques, élaboration d'un plan d'action national de lutte contre ces violences par l'APLS et la Police nationale sud-soudanaise et activités de sensibilisation en vue de la mise en œuvre de ce plan
- Réalisation d'une étude de viabilité en vue de l'établissement, dans le secteur de la justice, d'un groupe chargé d'enquêter et de poursuivre les cas de violences liées au conflit, dont les violences sexuelles et les crimes contre les enfants
- Élaboration et lancement d'une campagne nationale de communication visant à promouvoir la vision de la Mission, son mandat, ses objectifs et ses activités de protection des civils : a) production de contenus multimédias, dont 40 séquences audiovisuelles, 80 articles ou reportages en ligne et 10 albums photographiques, diffusés sur les plateformes numériques du Siège et de la MINUSS ainsi que par des organes de presse extérieurs, notamment pour mieux faire connaître les activités que mènent les agents en tenue de la Mission, comme la force de protection régionale (réalisation escomptée 1.1) ; b) conception et présentation de 80 exposés sur le mandat de la Mission à l'intention des organisations de la société civile concernées, notamment les organisations de jeunes et de femmes et les organisations confessionnelles (réalisation escomptée 1.1) ; c) points de presse de la Mission, diffusion d'émissions sur les initiatives en faveur de la paix menées par des partenaires et de 12 programmes radiophoniques sur Radio Miraya, et couverture médiatique numérique sur les chaînes de télévision partenaires, nationales et locales, de la question de la réinstallation des personnes déplacées afin de favoriser un climat de sécurité plus propice au retour et à la réinstallation volontaires des déplacés, en partenariat avec les entités compétentes de l'équipe de pays des Nations Unies (réalisation escomptée 1.1) ; et d) production de contenus multimédias, dont 40 séquences audiovisuelles, 80 articles ou reportages en ligne et 10 albums photographiques, diffusés sur les plateformes numériques du Siège et de la Mission ainsi que par des organes de presse extérieurs, afin de promouvoir le rôle que joue la Mission en faveur d'une paix durable (réalisation escomptée 1.1)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Amélioration de la protection des civils menacés de violences physiques, quelle qu'en soit l'origine, en particulier des femmes et des enfants

1.2.1 Réduction du nombre de victimes civiles, ainsi que d'atteintes et de menaces à l'intégrité physique des civils à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et des zones de regroupement de déplacés et de réfugiés (2016/17 : 2 340 ; 2017/18 : 4 500 ; 2018/19 : 4 000)

1.2.2 Augmentation du nombre de mécanismes de protection des femmes, des enfants et des jeunes contre la violence liée aux conflits et la violence sexiste (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 10 ; 2018/19 : 20)

1.2.3 Repérage et déminage des zones contaminées par des mines terrestres et des engins non explosés à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et dans les régions où ces engins peuvent constituer une menace pour les civils (2016/17 : 1 039 ; 2017/18 : 1 500 ; 2018/19 : 1 500)

Produits

- Gestion des dispositifs opérationnels d'alerte rapide, d'analyse et d'intervention faisant intervenir toutes les composantes de la mission concernées
- Fourniture d'un appui afin de répertorier les risques et menaces qui pèsent sur les populations civiles, l'accent étant mis sur les femmes et les enfants, notamment avec des dispositifs d'alerte rapide et d'intervention : organisation de 120 missions conjointes de la MINUSS, avec des partenaires nationaux et internationaux le cas échéant, dans les zones touchées par le conflit et les sites de réinstallation

- Fourniture d'un appui aux civils vivant dans des zones à risque ou des zones de rapatriement, ainsi qu'aux populations déplacées sur les sites de protection des civils de la Mission, afin de régler les différends intercommunautaires : organisation de 10 ateliers, l'accent étant mis sur la participation des femmes et des jeunes au dialogue pour la paix
- 946 080 jours-hommes de patrouille motorisée destinée à protéger les civils vivant dans des zones exposées au conflit en prévenant toute forme de violence, en créant des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire ainsi qu'au retour et à la réinstallation, à titre volontaire et en toute sécurité, des personnes déplacées et des réfugiés, en protégeant le personnel et les biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission, en sécurisant les points de contrôle fixes et mobiles, et en organisant des déploiements tactiques (48 soldats par patrouille à raison de 54 compagnies pendant 365 jours)
- 1 820 heures de patrouille aérienne de reconnaissance et d'évaluation des conditions de sécurité ayant pour objet de protéger les civils, de créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire, de venir en aide aux acteurs du développement et d'assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission (7 heures par jour à raison de 5 jours par semaine pendant 52 semaines)
- 4 992 jours-hommes de patrouille motorisée dirigée par des officiers de liaison opérant en équipes intégrées (2 officiers de liaison à raison de 4 jours par semaine pendant 52 semaines, à partir de 10 bureaux locaux et de 2 bases d'opérations) afin de prévenir toute forme de violence contre les civils, en particulier les femmes et les filles, d'entretenir des contacts avec la population locale, les autorités locales et les services en uniforme, et de recueillir des informations destinées à alimenter les systèmes d'alerte rapide utilisés lors des interventions menées pour protéger les civils et prévenir les violences sexuelles et sexistes, notamment celles liées aux conflits
- 157 680 jours-hommes de garde statique destinée à assurer la sécurité sur les sites de protection des civils de la MINUSS (48 soldats dans 9 sites pendant 365 jours)
- Réalisation de 10 projets à effet rapide visant à apaiser les inquiétudes concernant la protection à l'intérieur et aux alentours des sites de protection des civils de la MINUSS, à favoriser une coexistence pacifique entre les populations déplacées et les communautés d'accueil et à appuyer les opérations que mène la Police nationale sud-soudanaise autour de ces sites
- En coordination avec les acteurs humanitaires, fourniture de conseils et d'un appui techniques pour faciliter et suivre l'exécution des plans d'action sur le terrain afin d'apaiser les inquiétudes en matière de protection, notamment à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et des zones où vivent des populations vulnérables, dont des femmes et des enfants
- Repérage et déminage de 1 500 zones connues ou présumées comme étant contaminées et enlèvement ou destruction de 25 000 engins explosifs, dont des mines terrestres, dans les zones où se trouvent les sites de protection des civils de la Mission et dans celles où les civils sont exposés à des menaces
- Sensibilisation d'urgence de 200 000 civils au danger des mines en vue de renforcer la sécurité de la population locale pour qu'elle soit mieux à même de reconnaître, de réduire et de signaler les risques que présentent les engins explosifs, y compris les armes légères et de petit calibre et les munitions d'armes légères, et organisation de campagnes d'information, comme la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines
- Organisation de deux séances de formation à la gestion des armes légères et de petit calibre au niveau des ménages à l'intention de 10 équipes, composées de personnel d'organisations nationales, en vue de promouvoir la sûreté et la sécurité des populations locales
- Conduite, par des équipes de cynodétection d'explosifs placées aux points d'entrée, de 30 000 contrôles et fouilles visant à détecter les munitions d'armes légères et les explosifs sur les principaux sites de la MINUSS, y compris les sites de protection des civils

- 306 600 jours-hommes d'unités de police constituées (10 hommes par patrouille, à raison de 3 patrouilles par section, de 4 sections par unité de police constituée et de 7 unités de police constituées, pendant 365 jours) afin d'effectuer des patrouilles, de maintenir la vigilance, de procéder à des contrôles de sécurité tenant compte des disparités entre les sexes et de répondre aux problèmes d'ordre public à l'intérieur et autour des sites de protection des civils de la MINUSS et des zones exemptes d'armes
- 98 550 jours-policiers hors unités constituées des Nations Unies sur les sites de protection des civils de la MINUSS et dans les zones ayant une forte concentration de personnes déplacées (15 policiers hors unités constituées par service à raison de 3 services par jour dans 6 sites ou zones de concentration pendant 365 jours) afin d'effectuer des patrouilles, d'assurer une présence policière et d'établir des contacts avec les populations locales, dont des patrouilles conjointes avec d'autres composantes de la Mission pour surveiller et signaler les menaces à la sécurité et les violations des droits de l'homme
- 19 710 jours-agents pénitentiaires (6 agents par service à raison de 3 services par jour dans 3 centres de détention pendant 365 jours) afin de fournir des services liés à l'administration, au fonctionnement et à la sécurité dans les centres de détention de la Mission annexés aux sites de protection des civils de Djouba, Malakal et Bentiu
- Action de plaider auprès des autorités nationales, à l'occasion de rencontres périodiques avec les autorités pénitentiaires, la magistrature et le parquet, pour faire en sorte que les personnes déplacées remises par la MINUSS aux autorités nationales pour infraction grave à la sécurité sur ses sites de protection des civils bénéficient d'une procédure régulière
- En coopération avec les partenaires concernés sur les sites de protection des civils de la MINUSS, organisation de séances de formation à l'intention de 1 000 membres et chefs de groupes de surveillance locaux, dont des femmes, sur les sites de Djouba, Bor, Bentiu, Malakal et Wau afin de contribuer à la prévention de la criminalité, à l'amélioration de la sécurité locale et des relations intercommunautaires, et aux mécanismes communautaires informels d'atténuation et de règlement des différends

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Création de conditions de sécurité propices au retour et à la réintégration, à titre volontaire et en toute sécurité, des personnes déplacées et des réfugiés

1.3.1 Pas d'augmentation du nombre de personnes déplacées et de réfugiés (2016/17 : 3,96 millions ; 2017/18 : 2,5 millions ; 2018/19 : 2,5 millions)

1.3.2 Pas d'augmentation de la menace posée par les mines terrestres et les munitions non explosées grâce aux repérages et aux opérations de déminage permettant de créer des conditions de sécurité plus propices au retour et à la réinstallation volontaires des déplacés et des réfugiés (2016/17 : 9,27 millions de mètres carrés ; 2017/18 : 10 millions de mètres carrés ; 2018/19 : 10 millions de mètres carrés)

Produits

- Organisation de 20 missions conjointes visant à évaluer les situations de conflit dans les zones de retour envisagées, et de 5 ateliers sur la gestion des conflits et le renforcement de la confiance avec les populations présentes dans les zones de retour afin d'appuyer le règlement des conflits entre communautés d'accueil et rapatriés
- En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement et les autres partenaires concernés, aide à l'élaboration de 10 plans d'action visant à rétablir les infrastructures de base et les services publics dans les zones de retour afin de préparer et de faciliter le rapatriement et la réintégration, à titre volontaire et en toute sécurité, des personnes déplacées
- Aide à l'organisation de 30 réunions consultatives avec des personnes déplacées sur les sites de protection des civils de la MINUSS, dont des femmes et des enfants, afin d'appréhender leurs préoccupations en matière de protection et de déterminer les conditions d'un retour et d'une réintégration viables et en toute sécurité

- En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement et les autres partenaires concernés, aide à la conception et à la réalisation d'enquêtes conjointes sur les intentions des personnes déplacées présentes sur les sites de protection des civils de la MINUSS et des populations touchées par la violence dans d'autres lieux, afin de déterminer les lieux de réinstallation et de réintégration qui ont leur préférence, et établissement d'un rapport à ce sujet
- Aide à l'organisation de 30 sessions consultatives entre les autorités locales, les communautés d'accueil et les populations rapatriées afin de faire face aux problèmes qui surviennent dans le cadre des retours et de la réintégration
- Exécution de 14 projets à effet rapide visant à améliorer l'infrastructure des services de base dans les zones de retour en vue d'un rapatriement et d'une réintégration librement consentis et en toute sécurité des personnes déplacées et des populations vulnérables
- Démontage et relevé de 10 millions de mètres carrés de terrain afin de permettre aux populations d'y circuler librement et de s'y réinstaller à titre volontaire et en toute sécurité
- Fourniture d'un appui, en application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, au projet de renforcement de la confiance mené par la Police nationale sud-soudanaise dans tous les bureaux locaux : organisation de 20 séminaires et ateliers de sensibilisation ayant trait à la police de proximité, aux droits de l'homme, à l'instauration de la confiance et à la création de conditions propices au retour et à la réinstallation volontaires des personnes déplacées à l'intention de la Police nationale sud-soudanaise, des dirigeants communautaires, des organisations de la société civile et de représentantes des femmes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.4 Amélioration de la coexistence pacifique, de la réconciliation et de la cohésion sociale au niveau local

1.4.1 Diminution du nombre de conflits intra- et intercommunautaires signalés (2016/17 : pas de données disponibles ; 2017/18 : 530 ; 2018/19 : 450)

1.4.2 Augmentation du nombre d'initiatives de réconciliation prises au niveau infranational (2016/17 : pas de données disponibles ; 2017/18 : 10 ; 2018/19 : 15)

1.4.3 Augmentation du nombre d'accords de paix locaux (2016/17 : pas de données disponibles ; 2017/18 : 10 ; 2018/19 : 20)

Produits

- Échanges réguliers avec les intervenants locaux : organisation, dans tout le Soudan du Sud, de 120 missions d'évaluation destinées à mieux faire comprendre la dynamique locale des conflits et à appuyer la fourniture d'une assistance et de bons offices aux initiatives de paix locales
- Fourniture d'un appui aux initiatives locales de dialogue politique et de réconciliation intercommunautaire : organisation de 20 séances de sensibilisation et de 10 ateliers sur la gestion des conflits visant à encourager les populations locales et les autorités à apaiser les tensions intercommunautaires et les violences liées à des querelles anciennes et à prévenir les vols de bétail et les meurtres commis en représailles
- Organisation de 20 ateliers de renforcement des capacités en matière de gestion des conflits et de médiation visant à mieux faire comprendre aux intervenants locaux, dont les autorités gouvernementales, les dirigeants communautaires, les jeunes, les femmes, les acteurs de la société civile et les autorités traditionnelles, les rôles et responsabilités du Gouvernement et des populations locales en matière de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits locaux, ainsi qu'à améliorer les relations entre civils et militaires
- Fourniture d'un appui au Gouvernement et aux populations locales en vue de favoriser le caractère pacifique des migrations transfrontalières internationales et internes par la prévention, l'atténuation et le règlement des conflits entre populations pastorales et communautés d'accueil : organisation de 20 rencontres, de 10 missions et de 5 ateliers dans les régions de Jonglei, du Bahr el-Ghazal septentrional, des Lacs, du Ouarrap, du Bahr el-Ghazal occidental, du Haut-Nil, d'Unité et de l'Équatoria-Occidental

- Fourniture d'un appui aux autorités nationales, aux mécanismes traditionnels de gestion des conflits, aux jeunes, aux femmes et aux populations locales, dont les acteurs de la société civile, pour gérer les conflits communautaires et les initiatives de réconciliation locales sur les sites de protection des civils de la MINUSS et les autres sites accueillant des personnes déplacées : organisation de 20 activités de gestion des conflits
- Fourniture d'un appui aux structures de paix, dont les réseaux de paix, au niveau des comtés et de l'État à Boma, dans les domaines de la gestion des conflits, de la consolidation de la paix et de la réconciliation : organisation de 10 séances de renforcement des capacités
- Fourniture d'un appui au renforcement des capacités des chefs traditionnels pour ce qui est de l'utilisation des mécanismes traditionnels locaux de dialogue inclusif et de réconciliation : organisation de 20 rencontres et de 5 ateliers de renforcement des capacités
- Fourniture d'un appui aux acteurs de la société civile, aux agents de l'État, aux jeunes et aux femmes afin de promouvoir l'inclusion, l'identité nationale, de bonnes relations et l'égalité des chances, de manière à enrayer le processus d'ethnicisation et à réparer le tissu social : organisation de 20 réunions de sensibilisation et de 11 forums de dialogue
- Fourniture d'un appui destiné à promouvoir l'harmonie sociale et l'idée d'une société pluriethnique cohésive et exempte de laissés-pour-compte : organisation de 10 campagnes itinérantes d'éducation à la paix, de visites d'échange et de 9 activités sportives ou culturelles

Facteurs externes

Le Gouvernement assume la responsabilité principale de la protection des civils et crée des conditions de sécurité et de stabilité propres à encourager et à permettre le retour et la réinstallation des personnes déplacées. Les autres facteurs déterminants comprennent l'engagement des autorités et institutions locales et la liberté de circulation de la MINUSS lors de ses patrouilles. La poursuite des tensions politiques, les retards accusés dans le processus de paix, les combats et l'aggravation de la crise humanitaire, en particulier de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, amèneront d'autres civils à chercher refuge sur les sites de la MINUSS, ne permettront que des progrès limités pour ce qui est du rapatriement et de la réinstallation des personnes déplacées, et réduiront l'espace opérationnel dans des zones de conflit ouvert. La mobilisation politique croissante, les discours hostiles et les velléités de reprise des combats entre les personnes déplacées présentes sur les sites de protection des civils de la MINUSS mettent en danger le caractère civil et la neutralité des sites.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 1 (Protection des civils)

<i>Catégorie</i>	<i>Total</i>
I. Observateurs militaires	
Effectif approuvé 2017/18	242
Effectif proposé 2018/19	242
Variation nette	–
II. Contingents	
Effectif approuvé 2017/18	16 758
Effectif proposé 2018/19	16 758
Variation nette	–
III. Police des Nations Unies	
Effectif approuvé 2017/18	703
Effectif proposé 2018/19	703
Variation nette	–

<i>Catégorie</i>										<i>Total</i>
IV. Unités de police constituées										
Effectif approuvé 2017/18										1 320
Effectif proposé 2018/19										1 320
Variation nette										–
V. Personnel civil	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				
Division des affaires politiques										
Postes approuvés 2017/18	–	–	3	2	–	5	2	–	–	7
Postes proposés 2018/19	–	–	3	2	–	5	2	–	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'information et de la communication										
Postes approuvés 2017/18	–	1	3	3	3	10	30	8	–	48
Postes proposés 2018/19	–	1	3	3	3	10	30	8	–	48
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des secours, de la réintégration et de la protection										
Postes approuvés 2017/18	–	1	4	8	2	15	23	7	–	45
Postes proposés 2018/19	–	1	4	8	2	15	23	7	–	45
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du commandant de la force										
Postes approuvés 2017/18	1	2	–	–	2	5	2	–	–	7
Postes proposés 2018/19	1	2	–	–	2	5	2	–	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Chefs de bureaux locaux										
Postes approuvés 2017/18	–	3	7	10	10	30	63	16	–	109
Postes proposés 2018/19	–	3	7	10	10	30	146	16	–	192
Variation nette	–	–	–	–	–	–	83	–	–	83
Division des affaires civiles										
Postes approuvés 2017/18	–	1	10	10	1	22	20	31	–	73
Postes proposés 2018/19	–	1	10	10	1	22	20	31	–	73
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du chef de la police										
Postes approuvés 2017/18	–	2	8	2	3	15	2	–	–	17
Postes proposés 2018/19	–	2	8	2	3	15	2	–	–	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe du VIH/sida										
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	1	1	3	4	4	–	11
Postes proposés 2018/19	–	–	1	1	1	3	4	4	–	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<i>Catégorie</i>	<i>Total</i>								
Cellule d'analyse conjointe de la Mission									
Postes approuvés 2017/18	-	-	2	8	-	10	3	2	15
Postes proposés 2018/19	-	-	2	8	-	10	3	2	15
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emplois de temporaire approuvés ^b 2017/18	-	-	-	-	-	-	10	-	10
Emplois de temporaire proposés ^b 2018/19	-	-	-	-	-	-	10	-	10
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel									
Effectif approuvé 2017/18	-	-	2	8	-	10	13	2	25
Effectif proposé 2018/19	-	-	2	8	-	10	13	2	25
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe de la problématique femmes-hommes									
Postes approuvés 2017/18	-	-	1	1	-	2	1	-	3
Postes proposés 2018/19	-	-	1	1	-	2	1	-	3
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe de la protection de l'enfance									
Postes approuvés 2017/18	-	-	-	1	-	1	1	2	4
Postes proposés 2018/19	-	-	-	1	-	1	1	2	4
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (Personnel civil)									
Postes approuvés 2017/18	1	10	39	46	22	118	151	70	339
Postes proposés 2018/19	1	10	39	46	22	118	234	70	422
Variation nette	-	-	-	-	-	-	83	-	83
Emplois de temporaire approuvés ^b 2017/18	-	-	-	-	-	-	10	-	10
Emplois de temporaire proposés ^b 2018/19	-	-	-	-	-	-	10	-	10
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total (Personnel civil)									
Effectif approuvé 2017/18	1	10	39	46	22	118	161	70	349
Effectif proposé 2018/19	1	10	39	46	22	118	244	70	432
Variation nette	-	-	-	-	-	-	83	-	83
Total (I-V)									
Effectif approuvé 2017/18									19 372
Effectif proposé 2018/19									19 455
Variation nette									83

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 83 postes

38. Un récapitulatif des changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs de la composante 1, protection des civils, est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 4

Changements proposés : composante 1 (Protection des civils)

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Chefs de bureaux locaux	Transfert	83	GN	Origine : Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États), composante 5
Total		83		

Chefs de bureaux locaux*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 83 postes*

39. Chacun des 10 bureaux locaux de la Mission est dirigé par un Chef qui est désigné par la Représentante spéciale du Secrétaire général et est le plus haut représentant de l'ONU à l'échelon local. Le Chef du bureau local veille à ce que le mandat de la Mission soit exécuté conformément aux priorités de celle-ci et aux orientations stratégiques et politiques formulées par les hauts responsables. Il dispose d'un secrétariat qui lui fournit un appui administratif, opérationnel et technique.

40. Pour l'exercice 2018/19, il est proposé de réaffecter 83 postes d'assistant multilingue (agent des services généraux recruté sur le plan national), du Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États) de la Division de l'appui à la mission aux chefs de bureaux locaux. Ces postes ont été créés pour que des agents recrutés sur le plan local assurent l'interprétation entre l'anglais et les langues locales lors des réunions organisées avec les chefs locaux, et la traduction de documents. La réaffectation proposée devrait permettre de parvenir à une meilleure coordination sous la direction du Chef du bureau local, qui veille à la cohérence globale de l'exécution du mandat sur le terrain.

Cellule d'analyse conjointe de la Mission

41. La Mission propose de maintenir les 10 postes d'analyste adjoint de l'information (administrateur recruté sur le plan national) financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). Les titulaires en poste dans chaque bureau local ont renforcé les capacités de la Mission sur les plans de la perception de la situation et de l'alerte rapide. Les informations qu'ils ont transmises ont été utiles et ont permis d'avoir une meilleure compréhension des populations locales et des questions qui les préoccupent. Privée de ces compétences, la Mission pourrait ne plus être en mesure d'établir des analyses précises de l'évolution de la situation sur le terrain et verrait de ce fait ses capacités en matière d'alerte précoce diminuer.

Composante 2 : surveillance, communication de l'information et enquêtes en matière de droits de l'homme

Réalisations escomptées

2.1 Instauration de conditions propices à la lutte contre l'impunité des auteurs d'exactions et d'atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire, quelle que soit la partie au conflit à laquelle ils appartiennent

Indicateurs de succès

2.1.1 Nombre de cas confirmés d'exaction et d'atteinte aux droits de l'homme et au droit international humanitaire, notamment ceux susceptibles de constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité (2016/17 : 489 ; 2017/18 : 505 ; 2018/19 : 520)

2.1.2 Activités de veille, d'enquête, de vérification et d'établissement de rapports sur l'emploi, au mépris du droit international et des traités connexes, d'armes à sous-munitions et d'autres armes classiques considérées comme frappant sans discrimination (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %)

Produits

- Conduite d'activités régulières de veille, d'enquête et de vérification relatives aux atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire signalées, l'accent étant mis en particulier sur les violations flagrantes et celles perpétrées contre des enfants, les violences sexuelles et sexistes, les violences sexuelles liées au conflit ainsi que les cas de discours haineux et d'incitation à la violence ; publication, pour diffusion généralisée, de trois rapports sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud
- Recensement, au moyen d'activités de suivi hebdomadaires menées dans tous les États, des atteintes aux droits de l'homme, y compris celles touchant des groupes ethniques particuliers, ainsi que des cas de discours haineux et d'incitation à la violence, et contribution au dispositif d'alerte et d'intervention rapide de la Mission afin que l'on puisse les détecter, les prévenir et les combattre
- Apport d'un appui aux protagonistes de la société civile, en particulier les responsables d'associations de femmes et d'associations de la jeunesse, les chefs religieux, les acteurs de la justice traditionnelle, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes, visant à favoriser et promouvoir une culture des droits de l'homme, au moyen de 20 stages de formation destinés à diverses parties concernées par les activités de suivi et d'enquête en la matière, l'objectif étant de veiller à ce que les groupes vulnérables, notamment les femmes, soient protégés de la maltraitance et de la violence, y compris la violence sexuelle et sexiste et la violence sexuelle liée au conflit
- Conduite de patrouilles et missions intégrées (de longue ou courte durée) dans les secteurs où existent des risques de violence, afin d'observer la situation, d'en rendre compte et de contribuer au lancement d'alertes rapides en cas d'atteintes aux droits de l'homme, y compris la violence sexuelle et sexiste et les violences sexuelles liées au conflit, ainsi qu'à la prévention de ces actes
- Contrôle et inspection hebdomadaires des centres de détention, dans tous les États : visites de postes de police, de prisons et d'autres lieux de détention, ainsi que des centres de rétention des sites de protection des civils de la MINUSS, et notamment visites auprès des personnes remises aux autorités nationales par la Mission, de façon à garantir le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme ; organisation de 5 réunions consultatives et 20 ateliers sur les droits des personnes arrêtées et détenues, à l'intention des parties nationales concernées, y compris les représentantes des femmes
- Supervision des procédures de justice transitionnelle et des mesures prises par les responsables gouvernementaux et les forces armées pour que chacun réponde de ses actes, et, à cette fin, prestation continue d'une assistance technique, de conseils et d'un appui aux institutions judiciaires de même qu'à d'autres institutions chargées de faire respecter l'état de droit ; communication d'informations et formulation de recommandations ; organisation d'activités de sensibilisation, dont 11 ateliers consacrés aux dispositifs judiciaires internationaux, régionaux et nationaux ainsi qu'à l'administration de la justice, destinés aux parties nationales et représentants de la société civile concernés et visant à promouvoir le respect des normes

internationales concernant les garanties d'une procédure régulière, la transparence et l'indépendance de la justice ; organisation et exécution de 10 activités de sensibilisation visant à favoriser l'instauration de conditions propices au recours à la justice transitionnelle

- Organisation de 20 ateliers réunissant des responsables locaux et des représentants d'associations de jeunes et de femmes dans les sites de protection des civils de la MINUSS et dans d'autres secteurs où se trouvent un grand nombre de déplacés, en vue de plaider en faveur de la défense et de la promotion des droits de l'homme, et de 20 ateliers réunissant des responsables locaux et des représentants d'organisations confessionnelles en vue de prôner et de promouvoir une culture fondée sur les droits de l'homme et la coexistence pacifique hors des sites de protection des civils
- Organisation de 10 activités de sensibilisation des organisations de la société civile et d'autres parties concernées, en vue d'instaurer un climat propice à la tenue d'élections crédibles et démocratiques, et exécution de 2 activités de formation visant à renforcer les capacités de la Commission nationale des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales nationales en matière d'observation des opérations électorales
- Organisation et réalisation, par les bureaux locaux de la MINUSS et dans 10 régions, d'une campagne multimédia à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, ainsi que de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste »
- Mise en avant du mandat et de l'impartialité de la MINUSS, de ses activités, de ses réalisations et de ses réussites en matière de veille relative aux droits de l'homme, de vérification des faits et d'établissement de rapports connexes, au moyen de publications et de contenus multimédias, dont des vidéos et des émissions de radio mensuelles
- Organisation et tenue de 3 conférences de presse, réalisation de 6 émissions radiophoniques et publications sur les réseaux sociaux visant à faire connaître les rapports de la MINUSS et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme concernant la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud, ainsi que tenue d'ateliers de sensibilisation des médias et de conférences de presse trimestrielles
- Exécution d'activités visant à inciter le Gouvernement, en sa qualité de partie à la Convention sur les armes à sous-munitions et à d'autres instruments réglementant l'usage d'armes explosives, à assurer le suivi des cas présumés d'emploi d'armes à sous-munitions et d'autres armes classiques constituant une violation du droit et des traités internationaux, à enquêter à ce sujet, à procéder aux vérifications nécessaires et à en rendre compte ; apport d'un appui dans ce domaine
- Exécution, sur l'ensemble du territoire, et à l'occasion de réunions mensuelles de planification et de coordination ainsi que d'échanges quotidiens sur les détentions prolongées ou arbitraires et sur la violence à l'égard des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables, d'activités visant à sensibiliser les membres de la Police nationale et d'autres agents associés à l'administration de la justice aux questions relatives à l'état de droit et aux normes internationales en matière de droits de l'homme, et à en contrôler le respect, et notamment à sensibiliser la Police nationale et l'administration pénitentiaire aux droits de l'homme, au droit international humanitaire et à la déontologie, dans le strict respect de la politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'homme
- Organisation, à l'intention de la société civile et du grand public, de campagnes d'information sur la lutte contre l'impunité des auteurs d'exactions et d'atteintes aux droits de l'homme : a) diffusion sur Radio Miraya de messages d'intérêt public et de 40 émissions axées sur les droits de l'homme ; b) diffusion de supports d'information ; c) organisation de 2 campagnes de sensibilisation et de mobilisation visant expressément les associations de femmes et de jeunes, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies ou d'autres acteurs concernés ; d) exécution de 6 activités de sensibilisation et de mobilisation sociale à l'intention des groupes vulnérables dans des domaines déterminés, visant à promouvoir une culture de paix et à mieux faire connaître le mandat de la Mission touchant la protection des civils, notamment en ce qui concerne la violence sexuelle et sexiste ; mise en avant de l'impartialité, des activités et des réalisations de la Mission en matière de veille, de vérification et de communication d'informations relatives aux droits de l'homme, et plus particulièrement à la violence sexuelle et sexiste, au moyen de contenus multimédias (18 bulletins d'informations ou reportages en format numérique, 12 reportages audiovisuels et 5 albums photographiques) ; et e) organisation de 2 activités de sensibilisation visant à mieux faire connaître la Journée

de l'enfant africain et la Journée mondiale de l'enfance, en mettant l'accent sur la nécessité de lutter contre l'impunité des auteurs d'exactions et d'atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire

- Apport d'un appui technique aux fins de l'élaboration et de l'exécution d'un programme de formation portant en particulier sur les normes internationales relatives au traitement humain des prisonniers, à l'intention de 500 agents de l'administration pénitentiaire sud-soudanaise
- Apport d'un appui technique aux fins des mesures de réforme judiciaire visant à réduire le nombre de personnes détenues de façon prolongée ou arbitraire dans les prisons nationales, y compris par des mesures de substitution à la détention

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.2 Intensification des activités de veille, d'enquête, de vérification et de communication de l'information concernant les exactions et violations commises contre des femmes, notamment les violences sexuelles liées au conflit

2.2.1 Aucune augmentation du nombre de cas confirmés de violations et d'exactions commises contre des femmes, notamment d'actes de violence sexuelle et sexiste (2016/17 : 312 ; 2017/18 : 200 ; 2018/19 : 200)

2.2.2 Augmentation du nombre de rapports traitant des violences sexuelles et sexistes liées au conflit qui sont établis par des acteurs appartenant ou non au système des Nations Unies, notamment des organisations non gouvernementales et de la société civile internationales et nationales (2016/17 : 9 ; 2017/18 : 9 ; 2018/19 : 10)

Produits

- Mise en œuvre, au niveau national et au niveau des États, des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, qui constituent un dispositif d'information permettant de détecter, prévenir et combattre les violences sexuelles liées au conflit ; organisation et tenue, à l'intention de membres de ce dispositif, de 3 stages de formation destinés à intensifier le partage d'informations exactes sur les cas y relatifs et de 10 réunions du groupe de travail chargé de ce dispositif ; élaboration et diffusion de 4 rapports trimestriels, adressés aux services du Siège et portant sur les caractéristiques et l'évolution de la situation en ce qui concerne les violences sexuelles liées au conflit, ainsi que sur les mesures prises pour y faire face, et de 1 rapport sur l'exécution du Plan d'action national
- Organisation et tenue de six réunions avec des représentants des parties au conflit, visant à suivre et à faciliter la mise en application des dispositions du communiqué conjoint sur la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit
- Élaboration de directives, en collaboration avec les membres compétents de l'équipe de pays des Nations Unies, en vue de consolider, à l'échelle nationale et dans chacun des États, les moyens mis en œuvre pour enquêter efficacement sur les violences sexuelles liées au conflit, les prévenir et les réprimer, et de défendre le droit des victimes d'obtenir justice, réparation et indemnisation
- Conformément aux dispositions de la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité visant la violence à l'encontre des femmes et des enfants en période de conflit armé, organisation et tenue de quatre réunions du cadre de consultation mixte destinées à intensifier la concertation entre les participants à des activités de sensibilisation et de lutte contre les violences sexuelles liées au conflit
- Établissement de 4 rapports trimestriels sur l'évolution de la violence sexuelle liée au conflit et de 1 rapport d'activité se fondant sur les dispositions du communiqué conjoint et du plan d'action de l'APLS et de la Police nationale sur la violence sexuelle liée au conflit au Soudan du Sud
- Organisation et exécution, en concertation avec les organismes compétents de la société civile, de 12 activités de sensibilisation, dont, dans chaque région, 8 ateliers à l'occasion des 16 journées de mobilisation, afin de faire avancer la prévention de la violence sexuelle liée au conflit

- En collaboration avec les institutions nationales et les organisations de la société civile compétentes, apport d'un appui technique aux fins de l'exécution par les autorités sud-soudanaises, sur l'ensemble du territoire, d'un plan d'action national devant être entériné par le Conseil des ministres, visant à prévenir les violences sexuelles liées au conflit et à y faire face
- Appui à la prévention de la violence sexuelle et sexiste et des violences commises à l'encontre d'enfants dans les sites de protection des civils de la MINUSS et sur l'ensemble du territoire, au moyen de l'organisation de 10 ateliers locaux et de la diffusion de 4 émissions sur Radio Miraya
- Apport d'un appui aux fins de l'établissement, au sein du secteur de la justice et au terme d'une étude de faisabilité approfondie, d'un groupe expressément chargé d'enquêter sur les cas de violences liées au conflit, y compris les violences sexuelles et les actes criminels perpétrés contre les enfants, et d'en poursuivre les auteurs

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Intensification des mesures de prévention et instauration, par les principaux acteurs concernés, de conditions propices à la protection des enfants touchés par le conflit armé, la violence, la maltraitance et l'exploitation

2.3.1 Aucune augmentation du nombre de cas signalés de violations graves perpétrées contre des enfants, notamment d'association d'enfants à des forces et groupes armés, de violence et d'atteintes sexuelles, d'attaques visant des écoles et des hôpitaux, d'enlèvements et de déni d'aide humanitaire (2016/17 : 1 063 ; 2017/18 : 1 000 ; 2018/19 : 1 000)

2.3.2 Prise de mesures concrètes et précises visant à donner suite, partiellement ou intégralement, à l'accord de renouvellement des engagements pris au titre du plan d'action révisé de l'Armée populaire de libération du Soudan destiné à mettre fin au recrutement et à l'exploitation d'enfants, et de l'engagement pris par le M/APLS dans l'opposition de faire cesser les graves violations commises contre des enfants

Produits

- Activités de veille, enquêtes et vérifications concernant les violations graves perpétrées contre des enfants par des forces et groupes armés, et communication d'informations à ce sujet destinées au Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, ainsi qu'au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé ; présentation, chaque année, d'éléments de texte destinés au rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé
- Établissement de rapports trimestriels sur l'évolution des atteintes aux droits de l'enfant au Soudan du Sud (quatre notes « horizontales globales » attendues chaque année)
- Coordination des activités de protection de l'enfance à l'occasion de 3 réunions de haut niveau de l'équipe spéciale du dispositif de veille et d'information sur les violations graves perpétrées contre des enfants en situation de conflit armé et de 6 réunions du groupe de travail technique de ce dispositif avec les acteurs de la protection de l'enfance à Djouba
- Organisation, à Djouba, de 4 ateliers et 1 séance de sensibilisation à l'intention de protagonistes, de partenaires et de représentants d'organisations de la société civile œuvrant à la protection de l'enfance aux niveaux national ou local, en vue de consolider le dispositif de veille, de vérification, d'analyse et d'information face aux violations et atteintes graves commises contre des enfants ; et de 19 stages de formation, dans les bureaux locaux, sur la protection de l'enfance et les violations graves perpétrées contre des enfants, à l'intention de membres de l'APLS et du M/APLS dans l'opposition, ainsi que de représentants des autorités centrales et locales et des organisations de la société civile

- Apport d'un appui à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ainsi qu'à d'autres parties prenantes en vue d'identifier, de contrôler, d'enregistrer et de libérer les enfants associés à l'APLS, au M/APLS dans l'opposition et aux groupes armés associés
- Apport d'un appui à l'élaboration d'un plan d'action destiné à être exécuté par les organismes publics et d'autres parties prenantes et portant sur la réinsertion des enfants soldats, la recherche et la réunification des familles et la réinsertion au sein de la communauté
- Apport d'un appui aux fins de l'exécution des ordres du commandement militaire de l'APLS et des injonctions prohibant et érigeant en infraction pénale le recrutement et l'exploitation d'enfants, les viols et violences sexuelles, les attaques visant des écoles et des hôpitaux ainsi que l'occupation et l'utilisation de ces établissements par les forces et les groupes armés, et contrôle y relatif, afin d'accentuer le respect du principe de responsabilité et de combattre l'impunité
- Apport d'une assistance technique au Ministère de la justice aux fins de l'élaboration d'un manuel sur les enquêtes et les poursuites judiciaires dans les affaires de violence sexuelle à l'encontre d'enfants et d'autres groupes vulnérables
- Apport d'une assistance technique aux fins de la conception et de la mise en place de services de réadaptation pour mineurs au sein de l'administration pénitentiaire sud-soudanaise, y compris les mineurs risquant d'être associés au conflit

Facteurs externes

Les parties au conflit s'emploient activement à mettre en œuvre l'Accord de paix ; le nouvel ordre politique est accepté par toutes les parties prenantes au processus de paix ; l'APLS, le Ministère de la défense et des anciens combattants et le M/APLS dans l'opposition s'engagent sans réserve à libérer tous les enfants associés aux forces et aux groupes armés, notamment au moyen d'un plan d'action ; l'APLS et le M/APLS dans l'opposition autorisent la Mission à accéder sans restriction à leurs zones de cantonnement et leurs casernes au cours du processus d'identification, de vérification, de contrôle et d'enregistrement des enfants soldats

Tableau 5

Ressources humaines : composante 2 (Surveillance, communication de l'information et enquêtes en matière de droits de l'homme)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Division des droits de l'homme									
Postes approuvés 2017/18	–	1	18	22	2	43	32	29	104
Postes proposés 2018/19	–	1	18	22	2	43	32	29	104
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la protection de l'enfance									
Postes approuvés 2017/18	–	–	3	6	1	10	11	7	28
Postes proposés 2018/19	–	–	3	6	1	10	11	7	28
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la problématique femmes-hommes									
Postes approuvés 2017/18	–	–	2	2	1	5	8	2	15
Postes proposés 2018/19	–	–	2	2	1	5	8	2	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'information et de la communication									
Postes approuvés 2017/18	–	–	2	2	3	7	25	4	36

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Postes proposés 2018/19	–	–	2	2	3	7	25	4	36
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2017/18	–	1	25	32	7	65	76	42	183
Effectif proposé 2018/19	–	1	25	32	7	65	76	42	183
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 3 : instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
3.1 Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité qui facilite l'accès humanitaire	<p>3.1.1 Aucune augmentation du nombre de cas où l'insécurité empêche les agents humanitaires de se rendre dans les régions touchées par le conflit (2016/17 : 1 019 ; 2017/18 : 1 000 ; 2018/19 : 1 000)</p> <p>3.1.2 Portion des itinéraires et des sites désignés comme prioritaires sur laquelle ont été menées des inspections, des opérations de déminage ou des missions de vérification, ou pour laquelle des escortes ont été prévues afin d'atténuer les risques liés aux mines terrestres ou aux munitions non explosées et de permettre aux intervenants humanitaires et au personnel des Nations Unies de circuler librement (2016/17 : 336 km ; 2017/18 : 2 000 km ; 2018/19 : 1 500 km)</p>

Produits

- Exécution de plans d'action locaux visant à instaurer des conditions de sécurité physique et matérielle et améliorer ainsi l'accès du personnel humanitaire, y compris à l'intérieur et autour des sites de protection des civils de la MINUSS
- Inspection et déminage de routes et de 750 villages ou agglomérations dans les secteurs considérés comme prioritaires par la MINUSS et les agents humanitaires, ainsi que de toutes les aires de poser d'hélicoptères et pistes d'atterrissage, dans les 72 heures suivant l'attribution de ces tâches par la MINUSS ; escorte de convois et contrôle de la sécurité des routes afin d'assurer la liberté de circulation et la sécurité du personnel de la MINUSS et du personnel humanitaire
- Réalisation de 7 280 jours-hommes de patrouille par l'unité fluviale le long du Nil blanc afin de faciliter l'accès des organismes des Nations Unies et des organisations humanitaires aux sites de protection des civils (2 sites x 35 hommes par jour x 2 patrouilles par semaine x 52 semaines)
- Contribution à l'appréciation du contexte du conflit, dans une optique locale, grâce à la tenue de réunions d'information organisées ponctuellement à la demande d'organisations humanitaires nationales et internationales
- Organisation d'une campagne multimédia visant : a) à faire comprendre à la population qu'il importe d'instaurer des conditions de sûreté et de sécurité pour faciliter l'accès des équipes humanitaires, et, à cet effet, production de contenus multimédias (50 bulletins d'informations et reportages en format numérique, 20 reportages audiovisuels et 6 albums multimédias à diffuser sur les réseaux de communication du Siège et

de la MINUSS ainsi qu'auprès d'organes de presse), et exécution d'activités d'information (réalisation escomptée 3.1) ; et b) à faire connaître le mandat de la Mission, en mettant particulièrement l'accent sur son impartialité, son action et ses réalisations concernant la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire, et à cet effet, production de contenus multimédias, rencontres avec la population, tenue de conférences de presse et recours à des comédiens, musiciens et dessinateurs issus de la population locale, des activités spécifiques étant organisées dans les sites de protection des civils de la MINUSS ; diffusion d'une émission radiophonique hebdomadaire traitant des activités humanitaires, réalisée en collaboration avec des organisations non gouvernementales partenaires (réalisation escomptée 3.1)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Amélioration de la sécurité et de la liberté de circulation du personnel, des biens et des installations des Nations Unies et des autres parties désignées

3.2.1 Aucune augmentation du nombre d'atteintes à la sécurité du personnel, des biens et des installations des Nations Unies et d'agents habilités à l'intérieur et à proximité des sites de protection des civils de la MINUSS (2016/17 : 430 ; 2017/18 : 550 ; 2018/19 : 550)

3.2.2 Aucune augmentation du nombre de violations des dispositions de l'Accord sur le statut des forces concernant la MINUSS, son personnel, ses biens et ses installations sur l'ensemble du territoire (2016/17 : 230 ; 2017/18 : 230 ; 2018/19 : 230)

3.2.3 Augmentation du nombre de membres du personnel des Nations Unies et des organismes humanitaires sensibilisés au danger que présentent les mines et les restes explosifs de guerre, dans le cadre de la formation à la sécurité et à la sûreté en mission, de stages d'initiation destinés aux officiers de liaison et de formations spéciales demandées par des composantes de la Mission et des partenaires humanitaires (2016/17 : 2 168 ; 2017/18 : 2 000 ; 2018/19 : 2 200)

Produits

- Échanges réguliers, aux niveaux national et local, avec des représentants du Gouvernement sud-soudanais portant sur le mandat de la MINUSS et les violations de l'Accord sur le statut des forces, y compris les restrictions à la liberté de mouvement du personnel de la Mission ayant une incidence sur l'exécution de son mandat, l'objectif étant d'obtenir une meilleure adhésion aux dispositions de l'Accord
- Organisation, avec la participation de représentants du Gouvernement, de 10 ateliers ou activités de sensibilisation à l'intention des principales parties prenantes, notamment des fonctionnaires des institutions judiciaires ou chargées de la sécurité, en vue de mieux faire connaître l'ONU et de promouvoir le respect de l'Accord sur le statut des forces, la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et d'autres conventions internationales pertinentes
- Organisation de stages visant à alerter au danger que posent les mines et restes explosifs de guerre, à l'intention de 2 200 membres du personnel de la Mission et d'organismes humanitaires, afin qu'ils soient mieux informés et sachent comment se comporter dans une zone infestée de mines
- Diffusion auprès des parties prenantes, tous les mois, d'informations et de directives visant la lutte antimines, et fourniture de cartes ou d'autres informations ciblées en réponse à des demandes ponctuelles
- Réalisation de 840 960 jours de garde statique visant à assurer la sécurité de toutes les bases et tous les sites de la Mission (72 militaires par jour x 32 emplacements (soit 16 états-majors de bataillon, 10 bureaux locaux, 2 bases opérationnelles de compagnie, 2 sites d'équipes locales et 2 bases opérationnelles temporaires) pendant 365 jours)

- Promotion de la liberté de circulation du personnel des Nations Unies auprès des autorités nationales (notamment les agents aux frontières et les responsables de la sécurité dans les aéroports), et échanges quotidiens avec elles sur cette question ainsi que sur les violations de l'Accord sur le statut des forces

Facteurs externes

Les déplacés continuent de respecter la neutralité et le caractère civil des sites de protection des civils ; la situation économique ne pèse pas sur la sécurité à l'intérieur et autour des sites de protection ; la Police nationale participe au maintien de l'ordre à proximité des sites de protection ; les autorités gouvernementales, les protagonistes militaires et les groupes armés s'engagent sans réserve à respecter l'Accord sur le statut des forces, la liberté de circulation et l'inviolabilité des sites de protection des civils de la MINUSS ; les autorités locales s'entendent sur l'exécution de projets à effet rapide.

Tableau 6

Ressources humaines : composante 3 (Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Division des affaires civiles									
Postes approuvés 2017/18	–	–	2	6	–	8	5	5	18
Postes proposés 2018/19	–	–	2	6	–	8	5	5	18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des secours, de la réintégration et de la protection									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	4	1	7	11	5	23
Postes proposés 2018/19	–	–	2	4	1	7	11	5	23
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'information et de la communication									
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	1	1	3	9	2	14
Postes proposés 2018/19	–	–	1	1	1	3	9	2	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2017/18	–	–	5	11	2	18	25	12	55
Effectif proposé 2018/19	–	–	5	11	2	18	25	12	55
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 4 : appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.1 Les institutions créées en vertu de l'Accord afin d'en suivre et coordonner la mise en œuvre reçoivent l'appui voulu et s'acquittent de leur mandat

4.1.1 La Commission mixte de suivi et d'évaluation se réunit régulièrement, en présence de toutes les parties, pour superviser la mise en œuvre de l'Accord de paix (2016/17 : 7 ; 2017/18 : 7 ; 2018/19 : 12)

4.1.2 Les 16 équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité sont en état d'intervenir, donnent rapidement suite aux protestations relatives à des violations du cessez-le-feu et inspectent régulièrement les zones de cantonnement ou de casernement

4.1.3 Le Centre d'opérations conjoint de Djouba est entièrement opérationnel, conformément à l'Accord de paix

Produits

- Offre de bons offices pour aider la Commission mixte de suivi et d'évaluation à superviser la mise en œuvre de l'Accord de paix, notamment au moyen de la participation à 12 réunions de la Commission
- Organisation de 14 réunions préparatoires avec les partenaires internationaux et régionaux avant les réunions de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, de 12 colloques avec les membres du corps diplomatique, et de réunions périodiques avec le Bureau de liaison de l'Union africaine au Soudan du Sud, l'objet étant d'inciter la communauté internationale à offrir un appui systématique et concerté aux activités de la Commission et à la mise en œuvre de l'Accord de paix
- Prestation de conseils, selon que nécessaire, dans le cadre de consultations avec le Gouvernement provisoire d'union nationale : offre de bons offices aux parties pour le règlement des litiges, ainsi que d'un appui à l'élaboration de politiques nationales fondées sur des modalités de gouvernance transparentes, participatives et responsables, ouvertes aux femmes à tous les niveaux
- Offre de bons offices visant à favoriser la coopération et la concertation effectives et permanentes entre les entités régionales et les autres partenaires dans le cadre d'un dialogue régulier avec ces derniers destiné à favoriser des processus de paix et de gouvernance durables et sans exclusive
- Organisation et tenue de six réunions avec les représentants des partis politiques et de la société civile, y compris d'associations de femmes, afin de favoriser l'ouverture de l'espace politique et la participation à la vie politique de multiples intervenants de la sphère politique et de la société civile ; organisation de réunions mensuelles avec les parties prenantes sud-soudanaises, notamment les organisations de la société civile, les groupes confessionnels, les associations de promotion de la jeunesse, des droits des femmes et des handicapés, et les milieux universitaires, afin de débattre de questions essentielles et de favoriser un libre dialogue avec l'ensemble de ces protagonistes et leur participation pleine et entière à la vie politique
- Prestation d'un appui au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, y compris un appui opérationnel aux équipes de surveillance et de vérification, au moyen d'échanges quotidiens visant à coordonner les opérations ; tenue de deux réunions mensuelles de coordination pour examiner les questions y relatives
- Prestation d'un appui aux activités des 16 équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité au moyen de 92 160 jours de patrouille assurés par des équipes intégrées (16 équipes de 24 soldats à raison de 20 jours de patrouille par mois)

- Prestation d'un appui, notamment sur les plans logistique et administratif et en matière d'hébergement, aux équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme
- Organisation de campagnes mensuelles multimédias de sensibilisation et de communication visant : a) à encourager le dialogue en faveur de la paix entre les autorités locales, les responsables locaux et les représentants de la société civile, y compris les associations de femmes, et, à cet effet, production de contenus multimédias (80 bulletins d'informations ou reportages en format numérique, 40 reportages audiovisuels et 10 albums multimédias à diffuser sur les réseaux de communication du Siège et de la MINUSS ainsi qu'auprès d'organes de presse), et diffusion d'émissions radiophoniques mensuelles et, périodiquement, de messages d'intérêt public, ainsi que production de matériel de promotion et d'information (réalisation escomptée 4.1) ; et b) à aider la Commission mixte de suivi et d'évaluation et les partenaires pour la paix à organiser 10 tables rondes ou rencontres qui seront diffusées sur Radio Miraya, afin d'instaurer le dialogue sur la mise en œuvre de l'Accord de paix ; et production de 40 émissions radiophoniques interactives et en direct axées sur la paix et l'atténuation des conflits (réalisation escomptée 4.1)
- Organisation de trois grandes manifestations publiques en faveur de la paix et la réconciliation nationale (un concert, une représentation théâtrale et une rencontre sportive), afin de toucher un large public et sensibiliser la population à l'Accord de paix
- Prestation d'un appui, y compris un appui en matière de liaison, en vue de l'application des dispositions transitoires de sécurité, notamment pour ce qui est de la concrétisation du Centre d'opérations conjoint de Djouba

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.2 Intégration des dispositions de l'Accord de paix dans la constitution provisoire ainsi que dans sa version définitive, et remaniement de la législation, ou rédaction d'un texte de loi, à l'appui du programme de réforme d'ensemble, conformément à l'Accord de paix

4.2.1 Adoption par le Gouvernement provisoire d'union nationale, au terme d'un processus inclusif et participatif, d'une constitution définitive

4.2.2 Accentuation de la participation populaire à la révision de la constitution, grâce à la participation des principaux responsables aux consultations, notamment aux débats sur l'instruction civique et la sensibilisation de la population

Produits

- Prestation, s'il y a lieu, de conseils, d'une assistance technique et d'un appui au Gouvernement provisoire d'union nationale aux fins de la conception, de l'étude et de la rédaction de textes de loi essentiels, allant dans le sens des réformes constitutionnelle et législative visées par l'Accord de paix
- Offre de bons offices, de conseils et d'un appui aux fins de la création et du bon fonctionnement de la Commission nationale de révision constitutionnelle dans le cadre de réunions hebdomadaires avec des représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale
- Prestation à la Commission nationale de révision constitutionnelle de conseils, d'une assistance technique et d'un appui, notamment pour ce qui est de l'intégration de la problématique femmes-hommes, afin qu'elle arrête le texte de la constitution définitive
- Coordination, par l'intermédiaire d'une instance consultative de hauts responsables et d'un groupe consultatif technique, de l'appui international apporté à la révision de la constitution, afin qu'il soit concerté et systématique
- Organisation de trois ateliers auxquels participeront des membres de la Commission nationale de révision constitutionnelle, l'objet étant de faire prévaloir des normes internationalement acceptées et des pratiques exemplaires dans le cadre de la rédaction de la constitution définitive
- Organisation de trois tables rondes auxquelles participeront des groupes cibles de responsables sud-soudanais (représentants de partis politiques, d'organisations de la société civile, ou encore d'associations de promotion de la jeunesse et des droits des femmes) pour les sensibiliser aux questions qui sont au cœur de la consultation publique relative à la rédaction de la constitution définitive, et pour favoriser la représentation et la participation généralisées et actives à cette consultation

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.3 Tenue, à l'issue de la période de transition, d'élections conformes aux normes internationales

4.3.1 La Commission électorale nationale est pleinement opérationnelle, y compris dans les divers États et comtés, et les préparatifs des élections se déroulent selon le calendrier dont toutes les parties prenantes sont convenues

4.3.2 Des progrès sont accomplis sur la voie de l'instauration de conditions favorables à la tenue d'élections libres, équitables, crédibles, transparentes et ouvertes à tous

Produits

- Organisation de réunions mensuelles avec les partis politiques pour les inciter à participer de manière effective et continue à la vie politique, y compris aux élections, pour leur prêter conseil afin qu'ils prennent une part active à la phase de transition, et pour promouvoir la tolérance et la transparence ainsi que le respect et la défense des libertés fondamentales et de l'espace politique
- Prestation d'un appui visant à assurer le dialogue aux niveaux national et sous-national entre les principaux acteurs politiques, la société civile et les responsables locaux, l'objet étant de promouvoir la participation de tous et d'intensifier la représentation et la participation des femmes et des jeunes aux opérations électorales au moyen de rencontres avec des représentants des partis politiques, des autorités publiques et des organisations de la société civile
- Organisation de réunions avec des femmes engagées dans la vie politique et avec des représentantes d'associations intéressées par la participation des femmes, afin de favoriser l'élaboration et l'exécution d'un plan d'action visant à intensifier la mobilisation et la participation des femmes en politique
- Organisation de réunions hebdomadaires avec le Conseil de la Commission électorale et des représentants de ses services techniques afin de leur prêter appui et conseils quant à la mise en œuvre du calendrier électoral
- Offre de bons offices au moyen d'un dialogue politique et d'activités de sensibilisation auprès des autorités locales, de la Commission électorale, des partis politiques et d'autres intervenants en vue d'atténuer le risque de violences liées aux élections

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.4 Instauration d'un climat de sécurité grâce aux dispositions prises par le Gouvernement provisoire d'union nationale en vue de régler effectivement les questions relatives à la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice et au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration

4.4.1 Remise en service des institutions transitoires du secteur de la sécurité prévues par l'Accord de paix et élaboration d'une feuille de route concernant les réformes prioritaires qu'il convient de mener en matière de sécurité et d'état de droit pendant la période de transition

Produits

- Offre de bons offices pour faciliter et étayer l'obtention d'un accord politique sur la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice, notamment en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, au moyen d'un dialogue suivi entre le Gouvernement provisoire d'union nationale, la Commission mixte de suivi et d'évaluation et les institutions transitoires chargées de la sécurité
- Analyse approfondie de la situation et cartographie du respect de l'état de droit sur l'ensemble du territoire, s'accompagnant de l'établissement du profil des parties prenantes, en vue de prêter des conseils d'ordre technique et stratégique au Gouvernement provisoire d'union nationale, à la Commission mixte de suivi et d'évaluation ainsi qu'aux institutions transitoires chargées de la sécurité
- Prestation de conseils et d'un appui techniques aux fins de la mise en œuvre des dispositions transitoires révisées en matière de sécurité, en application de la résolution 2406 (2018) du Conseil de sécurité et de ses résolutions antérieures sur la question

Réalizations escomptées

Indicateurs de succès

4.5 Fonctionnement effectif de la police mixte intégrée, qui assure la sécurité à Djouba, à Bentiu, à Bor et à Malakal, conformément à l'Accord de paix

4.5.1 Approbation et mise en œuvre de tous les textes d'ordre stratégique et opérationnel concernant la police mixte intégrée

4.5.2 Nombre d'agents de la police mixte intégrée déployés après avoir reçu une instruction et prêts à intervenir dans le cadre d'une structure de commandement opérationnelle coopérant avec l'ensemble du système de justice pénale (2016/17 : 917 ; 2017/18 : 2 000 ; 2018/19 : 2 400)

Produits

- Prestation, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et au moyen de réunions de coordination mensuelles, d'un appui technique à la conception et la mise en place de dispositifs stratégiques et opérationnels destinés à la police mixte intégrée, et organisation de stages de formation à la protection des civils, au respect des droits fondamentaux de la personne, aux tâches de police de proximité et à la déontologie, à l'intention de 2 400 agents de la police mixte intégrée
- Exercice au quotidien, par l'intermédiaire d'une unité intégrée, de fonctions de conseil et de contrôle concernant les opérations de la police mixte intégrée à Djouba, Bentiu, Bor et Malakal, afin qu'elles soient conformes à la législation nationale et aux normes internationales

Facteurs externes

Les signataires continuent de collaborer avec les institutions et dispositifs visés dans l'Accord de paix et à respecter les délais fixés pour leur mise en place ; le climat politique demeure suffisamment favorable pour que les questions essentielles fassent l'objet de débats au sein d'instances ouvertes à tous ; les protagonistes militaires et les groupes armés respectent la liberté de circulation du personnel de la MINUSS et des équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, lesquelles disposent des moyens nécessaires pour mener leurs activités de surveillance ; la Commission nationale de révision constitutionnelle et les dispositifs nécessaires à la préparation des élections sont mis en place et dotés de ressources adéquates ; la police mixte intégrée dispose des moyens nécessaires pour déployer ses effectifs sur le terrain et reçoit l'appui politique des autorités compétentes et des institutions chargées de la sécurité à l'échelle locale

Tableau 7

Ressources humaines : composante 4 (Appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix)

Catégorie							Total		
I. Personnel fourni par les gouvernements									
Effectif approuvé 2017/18							78		
Effectif proposé 2018/19							78		
Variation nette							-		
II. Personnel civil									
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel			
Centre d'opérations conjoint									
Postes approuvés 2017/18	-	-	2	5	1	8	-	4	12
Postes proposés 2018/19	-	-	2	5	1	8	-	4	12
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Division des affaires politiques									
Postes approuvés 2017/18	–	1	5	5	2	13	5	–	18
Postes proposés 2018/19	–	1	5	5	2	13	5	–	18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division des affaires civiles									
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	1	–	2	6	4	12
Postes proposés 2018/19	–	–	1	1	–	2	6	4	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'information et de la communication									
Postes approuvés 2017/18	–	–	–	–	1	1	4	1	6
Postes proposés 2018/19	–	–	–	–	1	1	4	1	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe consultatif sur les questions d'état de droit									
Postes approuvés 2017/18	–	1	9	2	1	13	1	2	16
Postes proposés 2018/19	–	1	9	2	1	13	1	2	16
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (Personnel civil)									
Effectif approuvé 2017/18	–	2	17	13	5	37	16	11	64
Effectif proposé 2018/19	–	2	17	13	5	37	16	11	64
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I+II)									
Effectif approuvé 2017/18									142
Effectif proposé 2018/19									142
Variation nette									–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 5 : appui

Réalisations escomptées

5.1 Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces et responsables

Indicateurs de succès

5.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (à l'exception des opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuation sanitaire primaire et secondaire) (2016/17 : 83 % ; 2017/18 : ≥90 % ; 2018/19 : ≥90 %)

5.1.2 Engagements de l'exercice précédent annulés en pourcentage des engagements reportés d'exercices antérieurs (2016/17 : 3,6 % ; 2017/18 : ≤5 % ; 2018/19 : ≤5 %)

5.1.3 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2016/17 : 13 % ; 2017/18 : 15 % \pm 3 % ; 2018/19 : 8 % \pm 1 %)

5.1.4 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2016/17 : 26 % ; 2017/18 : \geq 31 % ; 2018/19 : \geq 33 %)

5.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes ouverts à un recrutement international (2016/17 : 43 ; 2017/18 : \leq 48 ; 2018/19 : \leq 48)

5.1.6 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance spécifique, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes ouverts à un recrutement international (2016/17 : 276 ; 2017/18 : \leq 130 ; 2018/19 : \leq 130)

5.1.7 Score global sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 100 ; 2018/19 : 100)

5.1.8 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction de leur degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : \geq 85 % ; 2018/19 : \geq 85 %)

5.1.9 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2016/17 : 75 % ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %)

5.1.10 Score global concernant l'indice de performance en matière de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions (2016/17 : 1 999 ; 2017/18 : \geq 1 800 ; 2018/19 : \geq 1 800)

5.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents hébergés dans des locaux conformes aux normes des missions des Nations Unies, conformément aux mémorandums d'accord (2016/17 : 100 % ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %)

5.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2016/17 : 95 % ; 2017/18 : \geq 95 % ; 2018/19 : \geq 95 %)

*Produits***Amélioration des services**

- Mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui aux missions

Services de transport aérien

- Exploitation et entretien de 30 appareils (8 avions et 22 hélicoptères)
- Réalisation d'un total de 22 932 heures de vol prévues (16 592 par des prestataires commerciaux et 6 340 par des prestataires militaires) pour tous les services (transport de passagers, fret, patrouilles et missions d'observation, opérations de recherche et de sauvetage, et évacuations de malades et de blessés)
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 30 aéronefs, 15 aérodromes et 16 aires de poser d'hélicoptères

Services budgétaires, financiers et d'établissement des rapports

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 1 154,7 millions de dollars

Services concernant le personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines pour un effectif maximal autorisé de 2 831 civils (919 agents recrutés sur le plan international, 1 428 recrutés sur le plan national, 42 temporaires et 442 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation dans 19 sites
- Exécution de 17 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, y compris la construction ou l'entretien de 575 kilomètres de route, de 10 aérodromes et de 7,2 kilomètres de route à l'intérieur des camps
- Exploitation et entretien de 429 groupes électrogènes de l'ONU et de 2 centrales solaires à Djouba et Wau
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (dont 44 puits/trous de sonde et 70 installations de traitement et de purification de l'eau) et fourniture de services d'appui à 75 stations d'épuration sur 19 sites
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 11 sites

Services de gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 52,5 millions de litres de carburant (19 857 510 litres pour les opérations aériennes, 70 000 pour les transports maritimes ou fluviaux, 3 480 347 pour les transports terrestres et 29 082 125 pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage de 14 sites

Technologies géospaciales, informatique et télécommunications

- Fourniture et assistance au fonctionnement de 4 946 radios portatives, 2 788 radios mobiles pour véhicules et 392 stations de radio de la base
- Exploitation et entretien de 23 stations de radio FM et de 6 studios de production
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de vidéoconférence et d'échange de données (56 microterminaux VSAT, 36 centraux téléphoniques et 76 liaisons hertziennes), et gestion de 1 363 forfaits pour téléphones satellitaires et mobiles

- Fourniture de 4 592 ordinateurs et de 780 imprimantes pour un effectif moyen de 5 965 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 981 ordinateurs et 234 imprimantes destinés aux membres des contingents, et fourniture de services d'appui connexe et d'autres services communs
- Gestion et maintenance de 44 réseaux locaux et 30 réseaux étendus dans 44 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 644 329 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 7 500 cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien des installations médicales de l'ONU (10 dispensaires de niveau I et 1 dispensaire de niveau I+ doté d'une capacité d'intervention sur le théâtre des opérations) et appui aux installations médicales appartenant aux contingents [27 dispensaires de niveau I, 7 équipes médicales de l'avant et 5 hôpitaux de niveau II (y compris 1 établissement de niveau II+ à Djouba)], et reconduction du régime des engagements avec 7 hôpitaux (3 hôpitaux de niveau III à Kampala et 4 hôpitaux d'infrastructure à Nairobi)
- Reconduction des modalités relatives aux opérations d'évacuation sanitaire, y compris par voie aérienne, vers 5 hôpitaux de niveau II dans la zone de la Mission et 7 hôpitaux hors de la zone de la Mission [3 hôpitaux de niveau III en Ouganda et 4 hôpitaux d'infrastructure (3 au Kenya et 1 en Afrique du Sud)], et des modalités d'évacuation vers 3 hôpitaux en Égypte, en vertu d'une lettre d'attribution, en cas d'incidents faisant un grand nombre de victimes

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 95,5 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués ; réception, gestion et distribution ultérieure d'un volume maximal de 20 580 tonnes de marchandises dans la zone de la Mission ; dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 484,6 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services concernant le personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 19 023 militaires et policiers (242 observateurs militaires, 431 officiers d'état-major, 16 327 membres des contingents, 703 membres de la police des Nations Unies et 1 320 membres d'unités de police constituées) et de 78 agents fournis par des gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 37 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 19 sites
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau en bouteille pour un effectif moyen de 14 811 membres des contingents et des unités de police constituées
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et de prestations pour un effectif moyen de 15 979 militaires et policiers et 74 membres du personnel fourni par des gouvernements

Services de gestion des véhicules et des transports terrestres

- Exploitation et entretien de 1 938 véhicules appartenant à l'ONU (950 véhicules légers, 409 véhicules à usage spécial, 16 ambulances, 44 véhicules blindés et 519 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires), de 3 946 véhicules appartenant aux contingents et de 12 ateliers de réparation, et fourniture de services de transport et de navette

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à l'ensemble du personnel se trouvant dans la zone de la Mission
- Fourniture d'une protection rapprochée, 24 heures sur 24, aux responsables de la Mission et aux hautes personnalités en visite

- Évaluation des conditions de sécurité de tous les sites de la Mission, y compris 1 500 logements
- Organisation de 1 737 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission, de stages d'initiation aux questions de sécurité, de formations de base à la prévention des incendies et d'exercices d'évacuation en cas d'incendie pour tous les nouveaux membres du personnel

Déontologie et discipline

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline destiné à tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), comprenant formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires

VIH/sida

- Exploitation et entretien de 7 centres proposant des services de consultation et de dépistage confidentiels du VIH et organisation d'un programme de sensibilisation au VIH et aux autres maladies transmissibles, notamment par l'échange d'informations entre collègues, à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission

Tableau 8
Ressources humaines : composante 5 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		Volontaires des Nations Unies		
Bureau du Directeur de l'appui à la Mission									
Postes approuvés 2017/18	–	1	7	10	24	42	19	8	69
Postes proposés 2018/19	–	1	7	10	24	42	22	8	72
Variation nette	–	–	–	–	–	–	3	–	3
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission									
Postes approuvés 2017/18	–	1	16	6	42	65	163	21	249
Postes proposés 2018/19	–	1	15	7	40	63	84	18	165
Variation nette	–	–	(1)	1	(2)	(2)	(79)	(3)	(84)
Gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Postes approuvés 2017/18	–	1	15	29	93	138	327	97	562
Postes proposés 2018/19	–	1	17	30	99	147	337	101	585
Variation nette	–	–	2	1	6	9	10	4	23
Opérations logistiques									
Postes approuvés 2017/18	–	1	17	25	87	130	469	148	747
Postes proposés 2018/19	–	1	16	23	81	121	428	147	696
Variation nette	–	–	(1)	(2)	(6)	(9)	(41)	(1)	(51)
Technologies géospatiales, informatique et télécommunications									
Postes approuvés 2017/18	–	–	4	5	58	67	60	24	151
Postes proposés 2018/19	–	–	4	5	58	67	57	24	148
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(3)	–	(3)
Section de la sécurité et de la sûreté									
Postes approuvés 2017/18	–	–	2	34	149	185	125	–	310
Postes proposés 2018/19	–	–	2	34	149	185	125	–	310
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Emplois de temporaire approuvés ^b 2017/18	–	–	–	5	27	32	–	–	32
Emplois de temporaire proposés ^b 2018/19	–	–	–	5	27	32	–	–	32
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (Section de la sécurité et de la sûreté)									
Effectif approuvé 2017/18	–	–	2	39	176	217	125	–	342
Effectif proposé 2018/19	–	–	2	39	176	217	125	–	342
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (Personnel civil)									
Postes approuvés 2017/18	–	4	61	109	453	627	1 163	298	2 088
Postes proposés 2018/19	–	4	61	109	451	625	1 053	298	1 976
Variation nette	–	–	–	–	(2)	(2)	(110)	–	(112)
Emplois de temporaire approuvés ^b 2017/18	–	–	–	5	27	32	–	–	32
Emplois de temporaire proposés ^b 2018/19	–	–	–	5	27	32	–	–	32
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (Composante 5)									
Effectif approuvé 2017/18	–	4	61	114	480	659	1 163	298	2 120
Effectif proposé 2018/19	–	4	61	114	478	657	1 053	298	2 008
Variation nette	–	–	–	–	(2)	(2)	(110)	–	(112)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 110 postes

Volontaires des Nations Unies : aucune variation nette

42. Les changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs de la composante 5 (Appui) sont indiqués dans les tableaux 9 à 14. Ceux qu'il est proposé d'apporter à l'organigramme de la Division de l'appui à la Mission sont indiqués dans le diagramme ci-dessous.

2017/18

2018/19

Bureau du Directeur de l'appui à la Mission

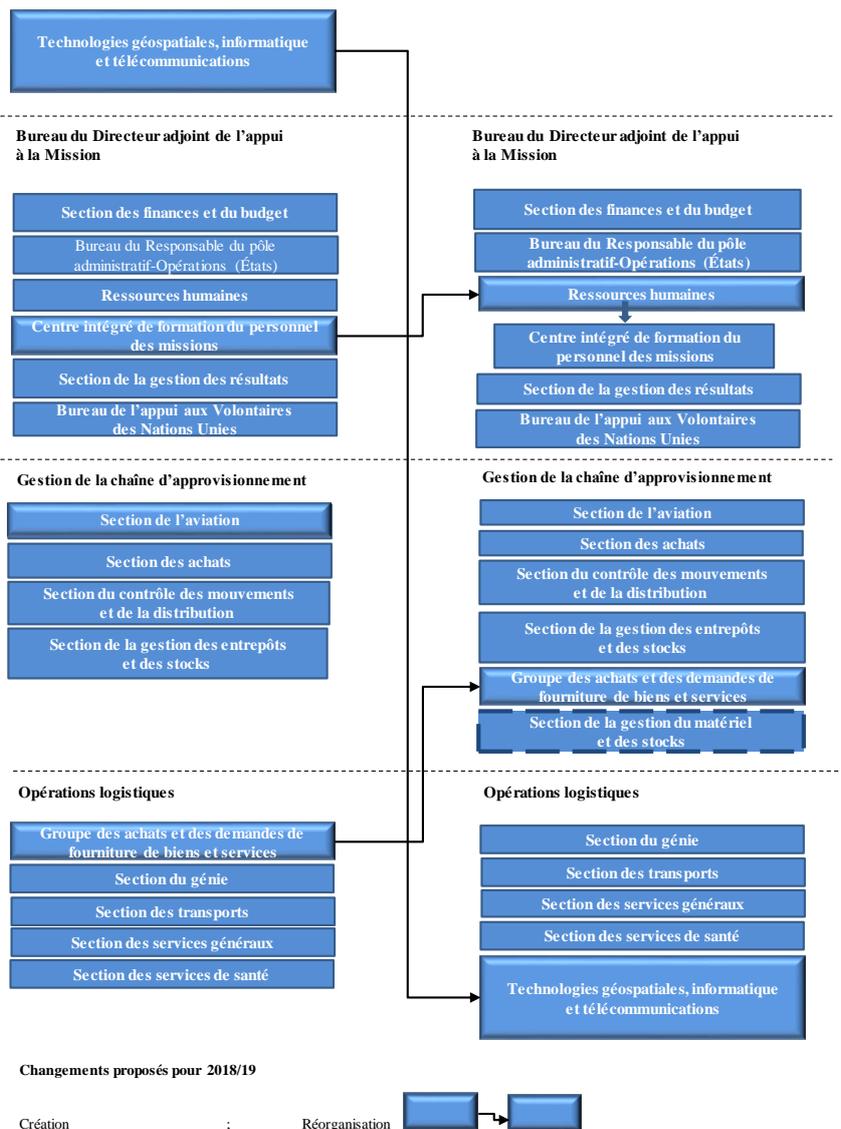


Tableau 9
Changements proposés : composante 5 (Appui), Bureau du Directeur de l'appui à la Mission

Unité administrative	Changement proposé	Nombre de postes et emplois concernés	Répartition des postes et emplois concernés	Origine ou destination du transfert ou type de transformation
Centre d'appui à la Mission	Réaffectation	3	GN	Origine : Technologies géospatiales, informatique et télécommunications
Total		3		

Bureau du Directeur de l'appui à la Mission

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes

Centre d'appui à la Mission

43. Le Centre d'appui à la Mission assure la coordination de toutes les activités de soutien logistique avec les composantes Appui, Services organiques et Personnel en tenue de la Mission. Il coordonne également les opérations de la Mission avec d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Pour approvisionner les bureaux locaux en carburant et en rations lorsque les routes sont impraticables pendant la saison des pluies, il faut utiliser des barges sur le Nil entre Djouba et Malakal. Une capacité d'appoint est nécessaire pour surmonter les difficultés auxquelles se heurtent les opérations fluviales, telles que le contournement d'obstacles sous-marins et la communication dans les langues locales aux postes de contrôle de l'APLS et du M/APLS dans l'opposition le long du fleuve. Pour doter la mission de cette capacité d'appoint, il est proposé de réaffecter au Centre d'appui à la Mission, comme postes d'assistant au soutien logistique, trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (2 postes d'assistant aux télécommunications et 1 poste d'assistant aux systèmes d'information) provenant de l'équipe chargée des Technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications.

Tableau 10

Changements proposés : composante 5 (Appui), Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section des finances et du budget	Suppression	(2)	GN	
Section de la gestion des résultats	Réaffectation	1	P-4	Origine : Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États)
	Transfert	1	P-3	Origine : Section du génie
	Transfert	(3)	1 P-4, 1 SM, 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international	Destination : Groupe du contrôle du matériel et de la conformité, à la Section de la gestion du matériel et des stocks
	Aucun changement, nouvelle répartition des postes	(5)	1 SM, 2 GN, 2 VNUI	Destination : Groupe de la vérification des stocks à la Section de la gestion des entrepôts et des stocks
	Réaffectation	(1)	SM	Destination : Section des ressources humaines
	Réaffectation	(1)	GN	Destination : Groupe de la gestion de l'information
Section des ressources humaines	Réaffectation	1	SM	Origine : Section de la gestion des résultats
	Réaffectation	4	GN	Origine : Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États)
	Aucun changement, nouvelle répartition des postes	15	1 P-4, 3 P-3, 4 AN, 3 GN, 4 VNUI	Il est proposé que le Centre intégré de formation du personnel des missions relève directement de la Section des ressources humaines

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Groupe de la gestion de l'information	Réaffectation	1	GN	Origine : Section de la gestion des résultats
Centre intégré de formation du personnel des missions	Aucun changement, nouvelle répartition des postes	(15)	1 P-4, 3 P-3, 4 AN, 3 GN, 4 VNUI	Destination : Section des ressources humaines
Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États)	Réaffectation	13	GN	Origine : Section des services généraux
	Suppression	(5)	GN	
	Transfert	(83)	GN	Destination : Chef des bureaux locaux
	Réaffectation	(4)	GN	Destination : Section des ressources humaines
	Réaffectation	(1)	GN	Destination : Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies
Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies	Réaffectation	(1)	P-4	Destination : Section de la gestion des résultats
	Réaffectation	1	GN	Origine : Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États)
Total		(84)		

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 79 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 3 postes

Section des finances et du budget

44. Suite à l'examen, effectué par la Mission, des effectifs de la Division de l'appui à la Mission, il est proposé de supprimer deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 assistant au budget et aux finances et 1 assistant d'équipe). Les fonctions correspondant à ces postes seront réparties entre les autres membres du personnel de la Section.

Section de la gestion des résultats

45. La Section de la gestion des résultats est chargée de coordonner et de superviser les activités de gestion des résultats de la Mission et les indicateurs clefs qui s'y rapportent, ainsi que d'exercer un contrôle et d'assurer le suivi des audits afin d'optimiser l'exécution des produits relevant des fonctions de gestion de la chaîne d'approvisionnement et de prestation de services. Elle est également chargée de veiller à ce que la Mission respecte les politiques environnementales, les directives relatives à la sécurité du travail et les normes en matière de gestion de l'information et des dossiers.

46. Afin d'aider la Mission à mieux respecter les politiques environnementales, il est proposé de transformer un poste de fonctionnaire d'administration en poste de spécialiste des questions d'environnement (P-4) et de le réaffecter du Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États) à la Section de la gestion des

résultats. Le titulaire de ce poste sera chargé de coordonner la gestion des activités relatives aux questions environnementales à l'échelle de la Mission et notamment d'élaborer le système de gestion de l'environnement et, à ce titre, devra mettre au point et rédiger la politique et les objectifs environnementaux de la Mission, mener des enquêtes et des évaluations environnementales, établir un état des lieux environnemental et formuler un plan d'action. Il devra également donner des avis sur les questions environnementales, établir la liste des installations potentiellement dangereuses dans la zone de la Mission et alentour, se concerter avec les autorités locales à cet égard, mener des enquêtes et recommander des mesures visant à atténuer les problèmes environnementaux.

47. Il est proposé de transférer à la Section un poste de spécialiste de la sécurité du travail (P-3) de la Section du génie. Ce transfert permettra de regrouper les activités d'établissement de rapports sur les questions de sécurité et de santé du travail au sein de la Section de la gestion des résultats, qui relève directement du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission. Grâce à ce réaménagement, le Directeur de l'appui à la Mission, qui bénéficiera de l'assistance et des conseils de son directeur adjoint, sera en mesure de traiter et de régler rapidement les questions de sécurité et de santé du travail. Le Spécialiste de la sécurité au travail dispensera également des formations dans ce domaine, conduira des évaluations sur la sécurité physique et formulera des recommandations visant à améliorer les pratiques actuelles en matière de sûreté, afin de renforcer la sécurité des conditions de travail dans les locaux de la Mission.

48. Dans le cadre de la création d'une Section de la gestion du matériel et des stocks, qui relèvera du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement, il est proposé de transférer 3 postes, à savoir 1 poste de spécialiste de la gestion du matériel (P-4) et 2 postes d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) au Groupe du contrôle du matériel et de la conformité.

49. Dans le cadre de la restructuration des fonctions de gestion du matériel, et conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, il a été recommandé aux missions de rattacher les fonctions de contrôle du matériel et de gestion des stocks ainsi que les tâches de réception et d'inspection aux entrepôts intégrés ou centralisés. À cet égard, il est proposé de transférer les fonctions du Groupe de contrôle du matériel et des stocks, qui relève de la Section de la gestion des résultats et qui comprend 5 postes d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (1 poste d'agent du Service mobile, 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 2 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) au Groupe de la vérification des stocks qui doit être créé à la Section de la gestion des entrepôts et des stocks.

50. Enfin, il est proposé de réaffecter deux postes d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks du Groupe de contrôle du matériel et des stocks, qui relève de la Section de la gestion des résultats. Un poste d'agent du Service mobile sera transformé en poste d'assistant (Budget et finances) et réaffecté à la Section des ressources humaines, et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national sera transformé en poste d'assistant de gestion de l'information et réaffecté au Groupe de la gestion de l'information, qui relève de la Section de la gestion des résultats.

Groupe de la gestion de l'information

51. Le Groupe de la gestion de l'information, qui relève de la Section de la gestion des résultats, élabore et administre le programme de gestion de l'information de la Mission, notamment les politiques, procédures et directives concernant la mise à jour et le stockage des données et le plan de continuité des opérations. Il s'assure également que la Mission respecte les politiques et règlements de l'ONU en matière

de gestion de l'information. Pour l'exercice 2018/19, il est proposé de transformer un poste d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks du Groupe de contrôle du matériel et des stocks, qui relève de la Section de la gestion des résultats, en poste d'assistant de gestion de l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de le réaffecter au Groupe de la gestion de l'information. Le titulaire de ce poste apportera un appui supplémentaire au Groupe en ce qui concerne le transfert des dossiers inactifs des sections et des groupes au dépôt central des archives, fournira un appui logistique dans le cadre des activités de sensibilisation et de formation et un appui technique aux utilisateurs des systèmes de gestion de l'information.

Section des ressources humaines et Centre intégré de formation du personnel des missions

52. Comme indiqué au paragraphe 50 ci-dessus, il est proposé de transformer un poste d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (agent du Service mobile) en poste d'assistant (budget et finances), et de le réaffecter de la Section de la gestion des résultats à la Section des ressources humaines. Cette réaffectation vise à renforcer l'appui fourni à la Section des ressources humaines pour les activités d'élaboration du budget liées à la dotation en personnel, la gestion du tableau d'effectifs et l'établissement de rapports sur l'exécution du budget. Le titulaire de ce poste sera également chargé de coordonner l'élaboration des budgets relatifs à la formation et aux voyages et l'établissement des rapports correspondants. En outre, il devra aider la Mission à traiter les demandes de renseignements relatives aux ressources humaines émanant des auditeurs internes et externes et du Siège de l'ONU.

53. Le Comité directeur du Centre de services régional a recommandé que les tâches relatives à la prise et à la cessation de fonctions des membres du personnel civil et en tenue soient transférées aux missions clientes, afin d'améliorer leur efficacité. Le 1^{er} septembre 2017, la Mission a commencé à mettre en œuvre les procédures relatives à la prise et à la cessation de fonctions. Dans le cadre de cette mise en œuvre, il est proposé de réaffecter quatre postes d'assistant multilingue sur le terrain (agent des services généraux recruté sur le plan national) à l'intérieur du Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États), et de les transformer en postes d'assistant chargé des ressources humaines. Cette réaffectation permettra d'absorber l'augmentation de la charge de travail qu'entraînera la prestation de services aux clients à l'arrivée et au départ du personnel civil et en tenue. Les titulaires des postes qu'il est proposé de réaffecter fourniront un appui essentiel à l'administration de la prise de fonctions des membres du personnel, pour lesquels ils établiront les documents requis et appliqueront les avantages auxquels ils ont droit, ainsi qu'à leur cessation de service.

54. Le transfert des fonctions d'administration des arrivées et des départs aux missions clientes concerne également le programme d'accueil des nouveaux arrivants, qui est géré par le Centre intégré de formation du personnel des missions. Dans le cadre du transfert de ces fonctions à la Mission, il est proposé de placer le Centre intégré de formation du personnel des missions sous l'autorité directe de la Section des ressources humaines et de renforcer sa présence à Djouba. Cette proposition s'inscrit dans le contexte de la poursuite de la réorganisation de la structure d'appui de la Mission, qui doit lui permettre de répondre à ses besoins opérationnels. À l'heure actuelle, le Centre intégré de formation du personnel des missions, qui relève du Directeur adjoint de l'appui à la mission, comprend un poste de formateur adjoint (administrateur recruté sur le plan national) et un poste d'assistant à la formation (agent des services généraux recruté sur le plan national) à Entebbe (Ouganda).

55. Il est proposé de transférer à la Section des ressources humaines les 15 postes du Centre, à savoir 1 poste de chef de groupe (P-4), 3 postes de fonctionnaire chargé de la formation (P-3), 4 postes de formateur adjoint (administrateur recruté sur le plan

national), 3 postes d'assistant à la formation (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 4 postes de fonctionnaire chargé de la formation (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États)

56. Le Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États) gère les activités d'appui à l'exécution du mandat de la Mission dans les bureaux locaux. Il est proposé de transformer 13 postes d'assistant chargé des services généraux en postes d'assistant d'équipe, qui seront réaffectés de la Section des services généraux au Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États). Cette réaffectation vise à apporter un appui dans les domaines de la gestion des installations et des camps, de la gestion du matériel, du courrier et de la valise diplomatique, et à améliorer les structures et les activités relatives au bien-être du personnel, y compris les services de restauration.

57. Il est proposé de réduire les effectifs du Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États) de 93 postes d'assistant multilingue (agent des services généraux recruté sur le plan national). D'après les résultats de l'examen, effectué par la Mission, de ses besoins opérationnels, il est proposé de procéder aux changements suivants : sur les 93 postes, il est proposé d'en supprimer 5, d'en transférer 83 aux sections organiques relevant des chefs de bureaux locaux (voir par. 40 ci-dessus) et d'en transformer 4 en postes d'assistant chargé des ressources humaines (voir par. 53 ci-dessus). Par ailleurs, il est proposé de réaffecter un poste au Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies et de le transformer en poste d'assistant administratif.

58. Enfin, il est proposé de réaffecter un poste de fonctionnaire d'administration (P-4) à la Section de la gestion des résultats et de le transformer en poste de spécialiste des questions d'environnement, afin d'aider la Mission à mieux se conformer aux politiques environnementales.

Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies

59. Le Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies est responsable du recrutement, du déploiement et du rapatriement des agents occupant les 442 postes de volontaire sur lesquels s'appuie la Mission. Il fournit également un appui administratif à la Mission en matière de règlement des différends, d'arbitrage et de résolution des crises sécuritaires et gère d'autres mécanismes d'appui destinés à assurer le bien-être général des Volontaires des Nations Unies. À l'heure actuelle, le Bureau comprend 4 postes, à savoir 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, 2 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national. Il est proposé de transformer un poste d'assistant multilingue (agent des services généraux recruté sur le plan national) en poste d'assistant administratif et de le réaffecter du Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États) au Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies. Le titulaire de ce poste sera chargé d'améliorer la gestion et l'administration du Bureau en assurant une mobilisation et un déploiement plus rapide des volontaires et en renforçant le contrôle des congés et des absences. Il renforcera également l'appui apporté aux volontaires.

Tableau 11

Changements proposés : composante 5 (Appui), Gestion de la chaîne d'approvisionnement

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Groupe des achats et des demandes de fourniture de biens et services	Aucune modification, transfert	7	1 P-4, 1 P-3, 3 SM, 1 GN et 1 VNUI	Origine : Opérations logistiques
	Réaffectation	1	SM	Origine : Section des transports
Section de la distribution (Contrôle des mouvements)	Réaffectation	2	GN	Origine : Section des services généraux
	Aucune modification, transfert	(7)	3 SM et 4 GN	Destination : Groupe de la réception et de l'inspection (Section de la gestion des entrepôts et des stocks)
	Transfert	(3)	1 P-3, 1 SM et 1 VNUI	Destination : Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement	Transfert	3	1 P-3, 1 SM et 1 VNUI	Origine : Section de la distribution (Contrôle des mouvements)
Section de la gestion du matériel et des stocks	Transfert	3	1 P-4, 1 SM et 1 VNUI	Origine : Section de la gestion des résultats
	Transfert	6	1 P-4 et 5 SM	Origine : Section de la gestion des entrepôts et des stocks
Section de la gestion des entrepôts et des stocks	Aucune modification, transfert	5	1 SM, 2 GN et 2 VNUI	Origine : Groupe de contrôle du matériel et des stocks (Section de la gestion des résultats)
	Aucune modification, transfert	7	3 SM et 4 GN	Origine : Groupe de la réception et de l'inspection [Section de la distribution (Contrôle des mouvements)]
	Réaffectation	5	GN	Origine : Section des services généraux
	Réaffectation	1	SM	Origine : Section de la sûreté et de la sécurité
	Transfert	(6)	1 P-4 et 5 SM	Destination : Section de la gestion du matériel et des stocks
	Transfert	(1)	SM	Destination : Section de la sûreté et de la sécurité
Total		23		

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 9 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 10 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 4 postes

Groupe des achats et des demandes de fourniture de biens et services

60. Le Groupe des achats et des demandes de fourniture de biens et services facilite la centralisation de la gestion et du contrôle du plan d'acquisition de la Mission. Dans le rapport sur les opérations de maintien de la paix qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, le Comité des commissaires aux comptes a estimé qu'une liaison plus étroite entre la planification des acquisitions, l'achat du matériel et son déploiement s'imposait (A/70/5 (Vol. II), par. 40). En réponse à cette observation, il est proposé de transférer le Groupe des achats et des demandes de fourniture de biens et services du pilier Opérations logistiques au pilier Gestion de la

chaîne d'approvisionnement. Ce transfert vise à rattacher les fonctions de planification et de mise en œuvre du plan d'acquisition de la Mission au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement, qui comprend la Section des achats, la Section de la distribution (Contrôle des mouvements) et la Section de la gestion des entrepôts et des stocks. Les changements proposés au niveau de la structure hiérarchique amélioreront le processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement de la Mission. Le transfert concerne 7 postes, à savoir 2 postes de spécialiste de la planification des acquisitions (1 P-4 et 1 P-3), 1 poste de fonctionnaire chargé des demandes de fourniture de biens et services (agent du Service mobile) et 4 postes d'assistant aux demandes de fourniture de biens et services (2 postes d'agent du Service mobile, 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

61. Il est également proposé de réaffecter un poste d'assistant aux transports (agent du Service mobile) de la Section des transports. Le titulaire de ce poste, exerçant les fonctions d'assistant aux acquisitions, fournira un appui essentiel en aidant la Mission à planifier ses achats et à traiter les transactions liées aux acquisitions et aux achats dans Umoja. Il apportera également un soutien aux sections et aux groupes organiques pour les acquisitions de faible valeur.

Section de la distribution (Contrôle des mouvements)

62. La Section de la distribution (Contrôle des mouvements) est chargée de la coordination du transport de personnel et de marchandises dans la zone d'opérations de la Mission. Afin de renforcer les capacités opérationnelles de la Section à Malakal, où un appui supplémentaire est nécessaire pour le transport aérien des passagers et des marchandises, il est proposé de réaffecter deux postes d'assistant chargé des services généraux (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section des services généraux et de les transformer en postes d'assistant au contrôle des mouvements. L'objectif de cette réaffectation est de réduire les difficultés opérationnelles sur le terrain et de mettre en place des moyens suffisants pour gérer les vols à l'arrivée, la réception des marchandises, la répartition des passagers au départ, l'actualisation des rapports et la conduite d'inspections.

Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

63. Il est proposé de créer un Groupe du contrôle opérationnel au Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Ce groupe sera chargé d'élaborer le cadre de gestion des résultats pour le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement, notamment de mettre au point et de calculer des indicateurs et paramètres clefs de performance. Il devra se concerter avec les unités administratives compétentes pour élaborer des instructions permanentes applicables à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, fournir des informations sur l'efficacité des procédures de la chaîne d'approvisionnement et formuler des solutions visant à apporter des améliorations et à mettre en place des mesures correctives. À cet égard, il est proposé de transférer au Groupe 3 postes de la Section de la distribution (Contrôle des mouvements), à savoir 1 poste d'agent de la régulation des mouvements (P-3) et 2 postes d'assistant au contrôle des mouvements (1 poste d'agent du Service mobile et 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

Section de la gestion du matériel et des stocks

64. Il est proposé de créer une Section de la gestion du matériel et des stocks au sein du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement. La création de cette Section s'inscrit dans le cadre de la réorganisation des fonctions de gestion du matériel, le but étant de consolider la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), d'Umoja, de la stratégie globale d'appui aux missions, des procédures de gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la stratégie de gestion du matériel. La Section de la gestion du matériel et des stocks sera composée de deux

groupes, le Groupe du contrôle du matériel et de la conformité et le Groupe de la gestion des biens.

65. Le Groupe du contrôle du matériel et de la conformité sera chargé d'analyser les immobilisations et d'assurer un contrôle efficace des inventaires. Il devra mener à bien les activités suivantes : a) enregistrer et analyser les opérations relatives à la gestion du matériel et à la conformité (amortissements, dépréciations, réévaluations et obligations liées à la mise au rebut d'actifs) dans Umoja ; b) contrôler la valeur des immobilisations et effectuer les rapprochements à la fin de l'année financière, contribuer à l'établissement des états financiers et prêter assistance aux auditeurs ; c) donner des orientations sur les politiques, les méthodes et les procédures relatives aux données concernant le matériel, les stocks et les immobilisations ; et d) élaborer des directives applicables à l'évaluation du matériel et des stocks et contrôler leur application, conformément aux normes IPSAS. Il est proposé de transférer au Groupe trois postes de la Section de la gestion des résultats, à savoir un poste de spécialiste de la gestion du matériel (P-4) et deux postes d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (un agent du Service mobile et un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

66. Le Groupe de la gestion des biens se concertera avec les unités administratives compétentes de la Mission et avec la base de soutien logistique afin de déployer les ressources nécessaires pour l'administration, le contrôle et la gestion des stocks et du matériel. Il devra mener à bien les activités suivantes : a) établir des rapports sur les indicateurs clefs de performance, recenser les domaines nécessitant des améliorations et formuler des recommandations concernant la mise en place de mesures correctives ; b) contrôler l'ensemble du processus de planification, de l'établissement des prévisions de stocks à la distribution et à la réception des biens, afin de s'assurer que la Mission dispose de stocks suffisants dans chaque site ; c) donner des orientations sur l'achat de biens et de services pour faire en sorte que tous les articles nécessaires soient pris en compte dans le plan d'acquisition de la Mission ; et d) harmoniser les besoins de reconstitution des stocks en collaboration avec la Section de la gestion des entrepôts et des stocks. Il est proposé de transférer au Groupe six postes de la Section de la gestion des entrepôts et des stocks, dont un poste de fonctionnaire de l'approvisionnement (P-4), un poste de spécialiste de la gestion du matériel (agent du Service mobile) et quatre postes d'assistant à l'approvisionnement (agent du Service mobile).

Section de la gestion des entrepôts et des stocks

67. La Section de la gestion des entrepôts et des stocks est chargée d'assurer, dans les délais voulus, la fourniture, le stockage et la distribution de biens tels que le carburant, les rations, le matériel, les engins du génie et les fournitures générales, pour l'ensemble de la Mission. Afin de veiller au respect du Règlement financier et des règles de gestion financière, il a été recommandé aux missions de rattacher les fonctions de contrôle du matériel et de gestion des stocks ainsi que les tâches de réception et d'inspection aux entrepôts intégrés ou centralisés. À cet égard, il est proposé de créer un groupe de la vérification des stocks à l'intérieur de la Section.

68. Le Groupe de contrôle du matériel et des stocks et le Groupe de la réception et de l'inspection seront regroupés au sein du Groupe de la vérification des stocks qu'il est proposé de créer à la Section de la gestion des entrepôts et des stocks. Cette réorganisation a pour but d'améliorer la visibilité des produits de base et du matériel, depuis leur réception jusqu'à leur livraison aux bureaux locaux, et le dispositif de responsabilisation correspondant. Le Groupe de la réception et de l'inspection assurera également le suivi des biens en transit et s'assurera que les rapports sur les livraisons sont dûment établis, y compris en cas d'anomalies et de dégâts. Le Groupe de contrôle du matériel et des stocks procédera à la vérification physique des stocks

dans tous les entrepôts et contribuera ainsi à la sûreté, à la sécurité et à la gestion des entrepôts.

69. Comme indiqué au paragraphe 49 ci-dessus, il est proposé de transférer au Groupe de la vérification des stocks le Groupe de contrôle du matériel et des stocks, qui comprend cinq postes d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (1 poste d'agent du Service mobile, 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 2 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), de la Section de la gestion des résultats, ainsi que le Groupe de la réception et de l'inspection de la Section de la distribution (Contrôle des mouvements), avec ses trois postes d'assistant (gestion du matériel) (agent du Service mobile) et ses quatre postes d'assistant à la réception et à l'inspection (agent des services généraux recruté sur le plan national).

70. Il est proposé de transformer cinq postes d'assistant chargé des services généraux en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (3 postes d'assistant à l'approvisionnement, 1 poste d'opérateur de véhicules lourds et 1 poste d'assistant administratif), qui seront réaffectés de la Section des services généraux à la Section de la gestion des entrepôts et des stocks. Les titulaires des trois postes d'assistant à l'approvisionnement viendront renforcer les capacités opérationnelles des entrepôts situés dans les bureaux locaux de Torit, de Yambio et de Rumbek. Sachant qu'il est prévu de renforcer les effectifs en tenue dans ces sites, le volume des tâches relatives à la gestion des entrepôts, en particulier celles liées à la comptabilisation et à la livraison des produits de base, devrait augmenter. Le titulaire du poste d'opérateur de véhicules lourds sera chargé d'améliorer le fonctionnement de l'entrepôt de la base de soutien logistique de Bentiu, où se situe le plus grand camp de protection des civils. La Mission ayant entrepris divers projets en collaboration avec des partenaires humanitaires, les besoins opérationnels concernant les mouvements des engins et du matériel de génie ont augmenté. La réaffectation du poste d'assistant administratif devrait permettre de répondre à l'augmentation des besoins opérationnels de l'entrepôt de Kuacjok, créé récemment.

71. Il est proposé de réaffecter un poste d'agent de sécurité (agent du Service mobile) de la Section de la sûreté et de la sécurité. Le titulaire du poste, qui exercera les fonctions d'assistant administratif, renforcera l'appui apporté au Chef de la Section de la gestion des entrepôts et des stocks. Il aidera également à garantir la bonne application des escomptes pour règlement anticipé, à assurer le suivi des recommandations d'audit et à vérifier que les ressources budgétaires de la Section sont utilisées correctement.

Tableau 12

Changements proposés : composante 5 (Appui), Opérations logistiques

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Groupe des achats et des demandes de fourniture de biens et services	Aucune modification, transfert	(7)	1 P-4, 1 P-3, 3 SM, 1 GN et 1 VNUI	Destination : Gestion de la chaîne d'approvisionnement
Section du génie	Transfert	(1)	P-3	Destination : Section de la gestion des résultats
Section des services généraux	Réaffectation	1	GN	Origine : Section des services généraux
	Suppression	(21)	2 SM et 19 GN	
	Réaffectation	(13)	GN	Destination : Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États)

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Réaffectation	(5)	GN	Destination : Section de la gestion des entrepôts et des stocks
	Réaffectation	(2)	GN	Destination : Section de la distribution (Contrôle des mouvements)
	Réaffectation	(1)	GN	Destination : Section du génie
	Réaffectation	(1)	GN	Destination : Section des transports
Section des transports	Réaffectation	1	GN	Origine : Section des services généraux
	Réaffectation	(1)	SM	Destination : Groupe des achats et des demandes de fourniture de biens et services
Section des transports	Transfert	(1)	GN	Destination : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident)
Total		(51)		

Opérations logistiques

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 9 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 41 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste

Section du génie

72. La Section du génie est responsable de la construction et du maintien en état des bâtiments et infrastructures de la Mission. Pour l'exercice 2018/19, il est proposé de réaffecter à la Section un poste d'assistant chargé des services généraux (agent des Services généraux recruté sur le plan national) de la Section des Services généraux et de le transformer en poste d'assistant (gestion des installations). Cette réaffectation doit permettre de répondre à l'augmentation des besoins de services d'entretien attendue à Bor, où il est prévu de renforcer l'effectif du personnel en tenue.

Section des services généraux

73. La Section des services généraux fournit un appui dans les domaines de la gestion et de l'entretien des bureaux et des logements de la Mission, du suivi des contrats de services d'entretien des camps, de la distribution du courrier et des valises diplomatiques et de l'administration des services liés au bien-être du personnel de la Mission. Sur la base des résultats d'un examen complet des besoins opérationnels de la Section et de la Mission, il est proposé de supprimer 21 postes d'assistant chargé des services généraux (2 postes d'agent du Service mobile et 19 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national). Ces suppressions de postes s'expliquent par la mise en œuvre des contrats de services d'entretien des camps, les responsabilités relatives à l'entretien et à la gestion des installations de la Mission devant être transférées de la Section des services généraux au prestataire de services.

Section des transports

74. La Section des transports est chargée de coordonner l'ensemble des transports de surface et des transports terrestres de la Mission. Il est proposé de réaffecter à la Section un poste d'assistant chargé des services généraux (agent des services

généraux recruté sur le plan national) de la Section des Services généraux. Le titulaire du poste, qui exercera les fonctions d'assistant (transports), exécutera d'autres fonctions liées aux transports, telles que l'exploitation d'engins lourds du génie à Torit, où des effectifs supplémentaires d'agents en tenue doivent être déployés.

Tableau 13

Changements proposés : composante 5 (Appui), Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Technologies géospatiales, informatique et télécommunications	Réaffectation	(3)	GN	Destination : Centre d'appui à la mission
Total		(3)		

Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 3 postes

75. Dans le cadre de la poursuite de l'examen et de la réorganisation des fonctions et des structures hiérarchiques de la Mission, il est proposé de modifier le rattachement hiérarchique de la composante Technologies géospatiales, informatique et télécommunications, qui relève actuellement du Directeur de l'appui à la mission. Compte tenu de la nature des tâches et des responsabilités quotidiennes de la composante Technologies géospatiales, informatique et télécommunications, la direction de la Mission a estimé qu'il était plus opportun de rattacher cette composante au pilier Opérations logistiques, qui relève du Directeur de l'appui à la Mission.

Tableau 14

Changements proposés : composante 5 (Appui), Section de la sûreté et de la sécurité

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section de la sûreté et de la sécurité	Réaffectation	(1)	SM	Destination : Section de la gestion des entrepôts et des stocks
	Transfert	1	SM	Origine : Section de la gestion des entrepôts et des stocks
Total		–		

Section de la sûreté et de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette

76. Il est proposé de transférer à la Section un poste d'assistant chargé de la gestion des marchés (agent du Service mobile) de la Section de la gestion des entrepôts et des stocks. Ce transfert devrait renforcer l'appui fourni à la Section de la sûreté et de la sécurité en ce qui concerne la gestion des contrats relatifs à la sécurité de la Mission. Le titulaire de ce poste devra participer à des réunions d'évaluation des résultats avec les prestataires de services de sécurité et établir des rapports sur les indicateurs clefs de performance, qui servent à déterminer les prorogations de contrats.

77. Pour l'exercice 2018/19, il est proposé de conserver 32 emplois de temporaire financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), à savoir

quatre administrateurs responsables de la coordination des mesures de sécurité (P-3), un spécialiste de la sécurité incendie (P-3) et 27 agents de sécurité (agent du Service mobile). Il est nécessaire de maintenir les quatre emplois d'administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité et les 27 emplois d'agent de sécurité afin de poursuivre le renforcement des opérations de sécurité mises en place dans les sites de protection des civils de la Mission. Les titulaires de ces emplois assureront la sécurité des entités de l'ONU et des organisations non gouvernementales partenaires qui travaillent dans les sites de protection des civils et encadreront les agents de sécurité recrutés au niveau local et affectés aux points de contrôle des accès. Il est proposé de conserver l'emploi de temporaire de spécialiste de la sécurité incendie (P-3) afin de continuer à gérer et à fournir efficacement des services de sécurité incendie, qui sont d'une importance cruciale pour la Mission.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses 2016/17 (1)	Montant alloué 2017/18 (2)	Dépenses prévues 2018/19 (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	9 573,7	9 380,2	8 824,6	(555,6)	(5,9)
Contingents	393 747,0	429 588,0	472 079,8	42 491,8	9,9
Police des Nations Unies	30 120,7	28 593,8	27 622,6	(971,2)	(3,4)
Unités de police constituées	24 759,8	33 613,6	33 924,6	311,0	0,9
Total partiel	458 201,2	501 175,6	542 451,6	41 276,0	8,2
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	177 485,9	151 567,0	185 783,7	34 216,7	22,6
Personnel recruté sur le plan national	33 507,9	39 018,2	57 902,9	18 884,7	48,4
Volontaires des Nations Unies	21 341,2	21 887,8	22 124,0	236,2	1,1
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	6 950,1	5 118,9	6 225,0	1 106,1	21,6
Personnel fourni par des gouvernements	2 473,8	3 153,7	3 221,5	67,8	2,1
Total partiel	241 758,9	220 745,6	275 257,1	54 511,5	24,7
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	545,5	586,6	606,6	20,0	3,4
Voyages	5 092,9	4 326,6	4 049,1	(277,5)	(6,4)
Installations et infrastructures	119 469,7	94 786,7 ^a	98 388,0	3 601,3	3,8
Transports terrestres	21 214,8	13 861,6	11 989,3	(1 872,3)	(13,5)
Opérations aériennes	112 919,8	140 159,8	129 426,3	(10 733,5)	(7,7)
Opérations maritimes ou fluviales	3 928,8	592,8	560,6	(32,2)	(5,4)
Communications et informatique	34 622,5	30 547,8 ^b	30 737,1	189,3	0,6
Santé	1 614,2	1 848,8	2 157,6	308,8	16,7
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	71 388,4	61 368,1 ^c	57 834,4	(3 533,7)	(5,8)
Projets à effet rapide	983,8	1 000,0	1 200,0	200,0	20,0
Total partiel	371 780,4	349 078,8	336 949,0	(12 129,8)	(3,5)
Montant brut	1 071 740,5	1 071 000,0	1 154 657,7	83 657,7	7,8
Recettes provenant des contributions du personnel	14 311,5	18 310,3	22 588,7	4 278,4	23,4
Total net	1 057 429,0	1 052 689,7	1 132 069,0	79 379,3	7,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	1 071 740,5	1 071 000,0	1 154 657,7	83 657,7	7,8

^a Le montant initialement approuvé au titre des installations et infrastructures s'élevait à 93 611 600 dollars. Il y a été ajouté 1 175 100 dollars aux fins de comparaison avec les prévisions de dépenses pour 2018/19.

^b Montant global des sommes allouées au titre des communications et de l'informatique aux fins de comparaison avec les dépenses prévues pour 2018/19.

^c Le montant initialement approuvé au titre de la rubrique Fournitures, services et matériel divers s'élevait à 62 543 200 dollars. Le montant de 1 175 100 dollars en a été déduit aux fins de comparaison avec les prévisions de dépenses pour 2018/19.

B. Contributions non budgétisées

78. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	30,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) ^b	58 306,0
Total	58 336,0

^a Correspondent aux redevances d'utilisation des fréquences radio.

^b Le montant de ces contributions correspond principalement au coût théorique de la location du terrain, évalué à 47,4 millions de dollars.

C. Gains d'efficience

79. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Opérations aériennes	2 364,0	Optimisation du fonctionnement des hélicoptères grâce à la réduction des heures de vol. Tout en continuant de suivre de près ses opérations aériennes, la Mission prévoit de réduire les heures de vol en évitant les emplois du temps parallèles, en encourageant les équipes intégrées à se tenir à des emplois du temps ordinaires, ce qui permettrait de prévoir moins de ressources en réponse aux demandes de vols spéciaux, et en réduisant de manière générale les voyages qui ne sont pas absolument indispensables, de sorte que tous les voyages soient effectués dans le cadre de vols prévus.
Total	2 364,0	

D. Taux de vacance

80. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Taux effectif 2016/17</i>	<i>Taux budgétisé 2017/18</i>	<i>Projection 2018/19</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	14,4	5,0	20,0
Contingents	8,1	10,0	16,0
Police des Nations Unies	16,3	2,0	13,0
Unités de police constituées	13,4	13,0	17,0

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Taux effectif 2016/17</i>	<i>Taux budgétisé 2017/18</i>	<i>Projection 2018/19</i>
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	11,8	15,0	9,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	9,7	10,0	8,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	9,6	10,0	5,0
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan international)	12,5	11,0	10,0
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan national)	33,3	16,0	–
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	14,3	20,0	15,0
Personnel recruté sur le plan national	20,0	20,0	10,0
Personnel fourni par des gouvernements	10,8	2,0	5,0

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

81. Les coefficients délais de déploiement proposés pour les militaires et le personnel de police et les taux de vacance proposés pour le personnel civil tiennent compte de l'expérience des années antérieures, des taux d'occupation actuels et des projections de déploiement pour l'exercice 2018/19.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

82. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 136 227 700 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	83 327,9	5 336,8	88 664,7
Soutien logistique autonome	44 059,6	3 503,4	47 563,0
Total	127 387,5	8 840,2	136 227,7
<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,5	1 ^{er} juillet 2014	1 ^{er} juillet 2014
Usage opérationnel intensif	2,9	1 ^{er} juillet 2014	1 ^{er} juillet 2014
Facteur acte d'hostilité ou abandon forcé	4,3	1 ^{er} juillet 2014	1 ^{er} juillet 2014
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-4,0		

F. Formation

83. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	329,2
Voyages	
Voyages au titre de la formation	1 626,1
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	476,3
Total	2 431,6

84. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2018/19, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18^b</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18^b</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18^b</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>
Formation interne	763	2 252	845	527	1 844	752	77	675	168
Formation externe ^a	143	270	152	74	87	50	30	21	21
Total	906	2 522	997	601	1 931	802	107	696	189

^a Comprend les cours assurés au Centre de services régional d'Entebbe et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

^b Compte tenu du nombre de participants proposé pour l'exercice 2017/18 avant la réduction des dépenses prévues au titre de la formation.

85. Le programme de formation proposé tient compte des priorités de la Mission pour l'exercice 2018/19. La Mission compte poursuivre son programme de formation dans des domaines tels que les transports aériens, les communications, les droits de l'homme, les affaires politiques et civiles et la protection des civils. Le nombre de participants de toutes les catégories de personnel est réduit pour la formation interne et externe, principalement dans des domaines tels que le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'appui électoral, l'égalité des sexes et la protection des civils, où de grands groupes de participants ont reçu une formation pendant l'exercice 2017/18.

G. Services de détection des mines et de déminage

86. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	38 602,5

87. Dans les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage entrent le financement du personnel recruté sur les plans international et national (3 536 331 dollars) et les contrats passés pour : a) une équipe de déminage intégrée chargée de faire le levé des zones dangereuses et de procéder à leur déminage ; b) 10 équipes polyvalentes en mesure d'assurer le déminage et la neutralisation des explosifs et munitions ; c) trois équipes d'inspection et de déminage des routes chargées d'inspecter les routes et d'éliminer les mines et restes explosifs de guerre ; d) jusqu'à huit équipes d'intervention rapide chargées de neutraliser les engins explosifs et de déminer les zones dangereuses ; e) un repérage non technique visant à neutraliser et détruire les explosifs ; et f) deux équipes accompagnées de chiens détecteurs d'explosifs qui procéderont à des opérations de recherche d'explosifs et d'armes dans les sites de protection des civils et d'autres sites prioritaires de la Mission (31 021 344 dollars). Ces dépenses couvrent également les frais de voyage et de formation (222 342 dollars), le matériel d'enlèvement des restes explosifs de guerre, le matériel de bureau et les dépenses opérationnelles (913 426 dollars). Le montant restant correspond aux coûts gérés sur le plan local et aux coûts indirects à régler au partenaire d'exécution du Service de la lutte antimines de l'ONU, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, soit 1 070 803 et 1 838 212 dollars, respectivement.

88. De plus amples détails sur les activités de lutte antimines de la MINUSS figurent dans la section I.E (composantes 1, 2 et 3).

H. Autres activités de programme

89. Les dépenses prévues au titre des autres activités de programme pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>	<i>Réalisation escomptée correspondante</i>
Appui aux affaires civiles et appui communautaire en faveur des déplacés, notamment pour prévenir les conflits et atténuer leurs effets	725,9	1,2, 1,3, 1,4
Appui à la Police nationale sud-soudanaise et aux agents de l'Unité mixte intégrée de police par la police des Nations Unies pour accroître les efforts de prévention de la criminalité et de la violence et renforcer les capacités de maintien de l'ordre	600,0	1,2, 1,3, 2,1, 2,2 et 4,5
Activités relatives aux droits de l'homme pour la promotion des normes en matière de droits de l'homme aux niveaux local et national	313,1	2,1, 4,2, 4,3
Initiatives de secours, de réintégration et de protection, en coordination avec les partenaires concernés, pour faciliter le retour volontaire et en toute sécurité des déplacés	159,0	1,3
Activités liées à la participation des femmes à la prise de décisions et aux processus de paix	100,0	1,1
Activités de protection de l'enfance pour renforcer le contrôle des violations et maltraitances dont sont victimes des enfants, visant à appuyer la mise en œuvre des mécanismes existants de protection de l'enfance	60,0	2,3

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>	<i>Réalisation escomptée correspondante</i>
Activités de conseil relatives à la protection des femmes pour protéger les groupes vulnérables des violences et mauvais traitements, notamment des violences sexuelles liées aux conflits	45,0	2,1, 2,2
Activités dans le domaine des affaires politiques, y compris la promotion des mécanismes de paix et l'autonomisation d'un large éventail de parties prenantes	36,0	4,1, 4,2
Activités de promotion de l'état de droit à l'appui de la protection des femmes et des enfants contre les crimes liés aux conflits et de la prise en charge de ces derniers	20,0	2,2
Total	2 059,0	

90. Le projet de budget pour l'exercice 2018/19 prévoit des crédits d'un montant de 2 059 000 dollars destinés à appuyer les autres activités de programme. Le tableau ci-dessus contient une brève description des activités de programme et indique les dépenses prévues à cet égard et les réalisations escomptées correspondantes.

I. Projets à effet rapide

91. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2018/19, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (chiffres effectifs)	983,8	24
1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (chiffres approuvés)	1 000,0	20
1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (chiffres proposés)	1 200,0	24

92. Au total, 24 projets à effet rapide sont prévus pour l'exercice 2018/19, dont : a) 14 projets visant à créer des conditions propices au retour et à la réintégration des déplacés dans d'éventuelles zones de retour ; b) quatre projets visant à appuyer l'atténuation des conflits et promouvoir la coexistence pacifique entre les déplacés rentrés chez eux et les communautés d'accueil ; c) trois projets visant à soutenir les communautés d'accueil se trouvant autour des sites de protection des civils ; et d) trois projets visant à aider les institutions chargées de faire respecter l'état de droit se trouvant à proximité des sites de protection des civils et des zones de retour, en vue de renforcer la confiance parmi les communautés locales.

III. Analyse des variations¹

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(555,6)	(5,9 %)

• Gestion : moyens revus en baisse et produits inchangés

93. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par le déploiement d'un effectif moyen de 194 observateurs militaires sur les 242 autorisés pour l'exercice 2018/19, en tenant compte d'un taux de vacance de 20 %. À titre de

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

comparaison, le montant des ressources approuvées pour l'exercice 2017/18 prévoyait le déploiement échelonné d'un effectif moyen de 206 observateurs militaires, en tenant compte d'un taux de vacance de 15 %.

	<i>Variation</i>	
Contingents	42 491,8	9,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus en hausse**

94. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par la poursuite du déploiement de 16 758 membres de contingents et couvre le financement d'un effectif moyen de 14 077 éléments pendant l'exercice 2018/19, compte tenu d'un taux de vacance de 16 %. À titre de comparaison, le montant des ressources approuvées pour l'exercice 2017/18 prévoyait le déploiement échelonné d'un effectif moyen de 12 334 membres des contingents, en tenant compte d'un taux de vacance de 24,2 %. L'augmentation est également imputable à la hausse des prix contractuels à l'unité des rations et aux frais supplémentaires engagés pour un nouvel entrepôt pour stocker les rations à Djouba et pour la rénovation des entrepôts de Malakal et Wau.

95. Cette augmentation est en partie compensée par la diminution des frais de remboursement du matériel appartenant aux contingents sur la base des dépenses ordinaires, par rapport au montant prévu dans le budget approuvé pour l'exercice 2017/18. Les crédits demandés tiennent également compte du montant estimatif de l'ajustement, d'un montant de 11,8 millions de dollars pour l'exercice 2018/19, qui serait opéré au titre des déductions appliquées si du matériel appartenant aux contingents manquait, était retardé ou ne fonctionnait pas, conformément à la résolution [67/261](#) de l'Assemblée générale.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(971,2)	(3,4 %)

• **Gestion : moyens revus en baisse et produits inchangés**

96. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par le déploiement d'un effectif moyen de 612 policiers des Nations Unies, compte tenu d'un taux de vacance de 13 % de l'effectif autorisé de 703 policiers des Nations Unies pour l'exercice 2018/19. À titre de comparaison, le montant des ressources approuvées pour l'exercice 2017/18 prévoyait le déploiement échelonné d'un effectif moyen de 633 policiers des Nations Unies, en tenant compte d'un taux de vacance de 10 %.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	311,0	0,9 %

• **Gestion : moyens revus en hausse et produits inchangés**

97. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par l'augmentation des prix contractuels à l'unité et des frais d'entreposage des rations. Elle est également imputable à la poursuite du déploiement de 1 320 membres d'unités de police constituées, avec un effectif moyen de 1 096 membres du personnel, dont un taux de vacance de 17 % au cours de l'exercice 2018/19. À titre de comparaison, le budget approuvé pour l'exercice 2017/18 prévoyait le déploiement échelonné d'un effectif moyen de 1 088 membres d'unités de police constituées, en tenant compte d'un taux de vacance de 15 %.

98. Cette augmentation est en partie compensée par la suppression des crédits liés au transport et au déploiement du matériel appartenant aux contingents, imputable au

fait que tout le matériel devrait être déployé pendant l'exercice 2017/18. Les crédits demandés tiennent également compte du montant estimatif de l'ajustement, d'un montant de 687 743 millions de dollars pour l'exercice 2018/19, qui serait opéré au titre des déductions appliquées si du matériel appartenant aux contingents manquait, était retardé ou ne fonctionnait pas, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	34 216,7	22,6 %

• Paramètres budgétaires : modification des traitements et des indemnités

99. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) la hausse du coefficient d'ajustement appliqué aux prévisions de dépenses pour les coûts salariaux du personnel international au Soudan du Sud, qui est passé de 35,9 au 1^{er} janvier 2017 à 47,8 au 1^{er} janvier 2018 ; b) l'application, pour le personnel recruté sur le plan international, d'un taux de vacance de postes plus faible pour l'exercice 2018/19 (9 % pour 919 postes) que lors de l'exercice 2017/18 (15 % pour 921 postes) ; c) l'application d'un pourcentage de dépenses communes de personnel supérieur (95,3 % des traitements nets pour 912 membres recrutés sur le plan international au Soudan du Sud pour l'exercice 2018/19, contre 84,8 % pour l'exercice 2017/18, et 80,6 % pour sept membres recrutés sur le plan international à Entebbe pour l'exercice 2018/19, contre 73,9 % prévus pour l'exercice 2017/18) ; et d) l'augmentation du nombre de membres du personnel qui devraient avoir droit à une prime de danger, avec un effectif moyen concerné de 804 membres recrutés sur le plan international pour l'exercice 2018/19, contre 728 pour l'exercice 2017/18, due au fait que de nouveaux lieux d'affectation bénéficient de la prime de danger. Cette augmentation est en partie compensée par la suppression proposée de deux postes d'agent du Service mobile.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	18 884,7	48,4 %

• Paramètres budgétaires : modification des traitements et des indemnités

100. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par la révision du barème des traitements (libellés en dollars des États-Unis) du personnel recruté sur le plan national au Soudan du Sud, en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2016. À titre de comparaison, les crédits prévus dans le budget approuvé pour 2017/18 tenaient compte des précédents barèmes des traitements, libellés en livres sud-soudanaises. L'augmentation est également imputable au relèvement du niveau moyen de classe et d'échelon retenu pour le calcul des traitements et des dépenses connexes des postes d'agent des services généraux (classe G-5, échelon V pour l'exercice 2018/19, contre la classe G-4, échelon VI pour l'exercice 2017/18) visant à tenir compte des catégories de rémunération auxquelles appartiennent les membres du personnel concernés. L'augmentation des crédits demandés s'explique également par l'application d'un taux de vacance plus faible, soit 8 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 5 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national afin de tenir compte de l'évolution actuelle de l'occupation des postes, contre des taux de 10 % appliqués aux deux catégories pour l'exercice 2018/19. Elle est en outre imputable à l'augmentation du nombre de membres du personnel qui devraient avoir droit à une prime de danger, avec un effectif moyen concerné de 1 265 membres recrutés sur le plan national pour l'exercice 2018/19, contre 1 148 pour l'exercice 2017/18, due au fait que de nouveaux lieux d'affectation bénéficient de la prime de danger. Cette augmentation est contrebalancée en partie par la suppression proposée de 26 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	236,2	1,1 %

• **Gestion : évolution du taux de vacance de postes**

101. L'augmentation des ressources nécessaires tient essentiellement à l'application d'un taux de vacance inférieur pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international (10 % pour l'exercice 2018/19, contre 11 % pour 2017/18).

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 106,1	21,6 %

• **Paramètres budgétaires : modification des traitements et des indemnités**

102. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique principalement par : a) l'application d'un pourcentage de dépenses communes de personnel supérieur pour 32 agents temporaires recrutés sur le plan international au Soudan du Sud (95,3 % des traitements nets pour l'exercice 2018/19, contre 84,8 % pour 2017/18) ; b) la hausse du coefficient d'ajustement appliqué aux prévisions de dépenses pour les coûts salariaux du personnel international au Soudan du Sud, qui est passé de 35,9 au 1^{er} janvier 2017 à 47,8 au 1^{er} janvier 2018 ; c) l'application d'un taux de vacance de 15 % pour le personnel temporaire recruté sur le plan international et de 10 % pour le personnel temporaire recruté sur le plan national pendant l'exercice 2018/19, contre 20 % pour les deux catégories pendant l'exercice 2017/18 ; et d) la révision du barème des traitements en dollars des États-Unis pour 10 membres du personnel temporaire recrutés sur le plan national au Soudan du Sud, en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2016.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(277,5)	(6,4 %)

• **Gestion : moyens revus en baisse et produits inchangés**

103. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par le fait que la Mission continue d'organiser sur place des activités de formation dans les domaines de l'informatique et des communications, des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, en accueillant des formateurs dans la zone de la mission. Cela évite au personnel de devoir se rendre trop souvent à l'extérieur de la zone de la Mission à des fins de formation et permet de réduire les dépenses au titre des voyages pour la formation externe.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	3 601,3	3,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus en hausse**

104. L'augmentation des crédits demandés concerne principalement : a) les services d'entretien, en raison principalement de la signature prévue d'un contrat de services d'ingénierie et d'entretien visant à prolonger la durée de vie utile des récents investissements d'équipement, dont des bureaux et locaux préfabriqués, des groupes électrogènes et du matériel de traitement des eaux usées ; b) l'achat de carburants et lubrifiants, en raison de frais de mobilisation plus élevés dus à l'installation de 2 nouveaux centres à Djouba pour la force de protection régionale, de 2 nouveaux entrepôts à Torit et Bentiu et de 2 camions-citernes externes et à des prévisions de frais d'entretien plus élevées dans le cadre du dernier contrat ; c) l'achat de matériaux de construction et de fournitures pour la défense des périmètres, notamment de matériaux de construction supplémentaires tels que des éléments structurels et éléments de construction, de la pierre et du béton, pour la construction de logements et d'autres locaux pour le déploiement de la Force de protection régionale à Djouba ;

d) l'achat de matériel de sûreté et de sécurité, notamment de matériel consommable de sûreté et de sécurité et de matériel de protection contre les incendies et de secours ; e) l'achat de matériel de traitement des eaux et de distribution de carburant, notamment de nouveaux conduits et raccords de tuyauterie destinés aux besoins en eau et en électricité pour les nouveaux locaux qui accueilleront la Force de protection régionale ; et f) l'achat de matériel de génie, notamment de câblages et de fournitures pour les camps qui accueilleront la Force de protection régionale.

105. Cette augmentation est en partie compensée par la diminution des dépenses affectées : a) à l'achat d'installations préfabriquées, de logements et de matériel de réfrigération, étant donné que des installations préfabriquées ont été achetées lors de l'exercice 2017/18 pour accueillir la Force de protection régionale et qu'aucun autre achat d'installations préfabriquées ne devrait être nécessaire pour l'exercice 2018/19 ; et b) à la construction, à la transformation, à l'amélioration des locaux et aux gros travaux d'entretien, en raison notamment de l'achèvement d'importants chantiers dans ces domaines d'activité prévu avant l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(1 872,3)	(13,5 %)

• **Gestion : moyens revus en baisse et produits inchangés**

106. La diminution des crédits demandés tient principalement à une réduction des prévisions de dépenses affectées au carburant (3,5 millions de litres contre 6,2 millions de litres pour l'exercice 2017/18) et aux pièces détachées pour l'exercice 2018/19. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation du prix du litre de carburant (0,98 dollar contre 0,94 dollar).

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	(10 733,5)	(7,7 %)

• **Gestion : moyens revus en baisse et produits inchangés**

107. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par : a) la baisse prévue des frais de location et d'exploitation d'un avion (L-410) et d'hélicoptères (Mi-8MTV et Mi-17) par suite de l'application de nouveaux régimes contractuels ; b) des prévisions de dépenses plus faibles pour le carburant aviation (19,9 millions de litres contre 24 millions de litres pendant l'exercice 2017/18) ; c) l'exclusion des dispositions relatives au déploiement d'un système de drones et le fait qu'il ne soit plus nécessaire d'avoir recours aux services d'experts de l'Organisation de l'aviation civile internationale pour la remise en état de l'aéroport. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation du prix du litre de carburant aviation (1,03 dollar contre 0,98 dollar) et des frais d'entretien.

	<i>Variation</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	(32,2)	(5,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus en baisse**

108. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par des prévisions de dépenses plus faibles pour le carburant au titre des opérations maritimes ou fluviales (70 000 litres contre 100 000 litres inscrits au budget pour l'exercice 2017/18). Elle est en partie contrebalancée par l'augmentation du prix du litre de carburant (1,31 dollar contre 1,21 dollar).

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	189,3	0,6 %

• **Gestion : moyens revus en hausse et produits inchangés**

109. L'augmentation des crédits demandés est principalement imputable au besoin d'une bande passante satellite plus large pour répondre aux besoins techniques supplémentaires nécessaires aux services centralisés de la Mission tels qu'Umoja, l'informatique en nuage et les services TETRA, et aux besoins supplémentaires pour les licences d'entreprise. Cette augmentation est partiellement compensée par la réduction des dépenses affectées au personnel contractuel.

	<i>Variation</i>	
Santé	308,8	16,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus en hausse**

110. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) l'augmentation de la demande et du coût prévu des produits sanguins pour les deux hôpitaux de niveau II appartenant aux contingents qui devraient être créés à Bentiu et Djouba ; et b) l'achat de fournitures médicales supplémentaires liées à la prévention, au traitement et au suivi du VIH/sida pour les trois centres de détention de Djouba, Malakal et Bentiu.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(3 533,7)	(5,8 %)

• **Gestion : moyens revus en baisse et produits inchangés**

111. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par : a) la réduction du nombre de vacataires dans le domaine du génie, en raison principalement de la signature prévue d'un contrat de services d'ingénierie et d'entretien visant à prolonger la durée de vie utile des récents investissements d'équipement, dont des bureaux et locaux préfabriqués, des groupes électrogènes et du matériel de traitement des eaux usées ; b) le fait que la Mission continue d'organiser des activités de formation dans la zone de la Mission, ce qui permettra de réduire les frais de formation prévus ; c) la diminution prévue des frais de transport en raison de la réduction prévue des achats de matériel pendant l'exercice 2018/19 par rapport à l'exercice 2017/18 ; et d) la baisse prévue des frais bancaires, sur la base des dépenses courantes et du dernier accord contractuel.

	<i>Variation</i>	
Projets à effet rapide	200,0	20 %

• **Gestion : moyens et produits revus en hausse**

112. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par la mise en œuvre prévue de nouveaux projets, qui seront axés sur les priorités de la Mission, à savoir l'aide aux civils dans le cadre de leur sortie des sites de protection des civils et l'aide à la protection des civils hors de ces sites. Ces projets devraient donner une image favorable de l'implication de la Mission et de ses échanges avec les communautés et le Gouvernement au cours de l'exercice 2018/19, en mettant l'accent sur le dialogue national, la revitalisation de l'accord de paix et les progrès réalisés dans la rédaction d'une constitution permanente.

IV. Décisions que l'Assemblée est appelée à prendre

113. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud portent sur les points suivants :

- a) Ouverture d'un crédit de 1 154 657 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ;
- b) Mise en recouvrement du montant de 816 330 578 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 15 mars 2019 ;
- c) Mise en recouvrement du montant de 338 327 122 dollars pour l'exercice allant du 16 mars au 30 juin 2019, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 96 221 475 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 71/308 et 70/286 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (Résolution 71/308)

Décision ou demande

Mesures prises

Réaffirme le paragraphe 46 du rapport du Comité consultatif et, à cet égard, prie le Secrétaire général de veiller à ce que la Mission redouble d'efforts pour renforcer ses sites de protection des civils (par. 9)

La MINUSS a considérablement amélioré l'infrastructure de sécurité des sites de protection des civils au cours de l'année écoulée. Elle a notamment ceinturé les sites de protection des civils de Djouba en délimitant une zone exempte d'armes sur un rayon de 200 mètres afin de les protéger des tirs ainsi que de prévenir les violences et les activités criminelles aux alentours. On a recensé en conséquence un recul sensible de la criminalité et de la violence, notamment une diminution du nombre de cas de violence sexuelle et sexiste. La MINUSS s'emploie actuellement à établir des zones similaires à Wau, Bentiu et Malakal. Outre le système de défense statique des sites, les agents en tenue de la Mission fouillent également toute personne entrant dans les sites ; mènent, jour et nuit, des patrouilles à pied dans la zone exempte d'armes ; fouillent chaque jour jusqu'à 30 refuges à l'intérieur des sites ; mènent des perquisitions ciblées dans des refuges sur la base de renseignements et conduisent tous les mois une opération de bouclage et de fouille intégrale des

lieux, afin d'assurer la sécurité et la sûreté des personnes déplacées.

Les périmètres établis autour des sites de protection des civils font l'objet d'un entretien constant. Il s'agit notamment de veiller à la hauteur du talus, au fonctionnement des projecteurs de sécurité, à la réparation des dommages dans le périmètre et à l'installation d'autres postes de garde et d'éclairage de sécurité, selon que de besoin.

Questions transversales (Résolution 70/286)

Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20)

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22)

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique femmes-hommes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique femmes-hommes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24)

Le ratio entre le personnel des services organiques (y compris les services de sécurité) et le personnel d'appui était de 37:63 pour l'exercice 2015/16 et de 38:62 pour l'exercice 2016/17. Par suite du réexamen de la dotation en personnel, il est proposé de transférer 84 postes de la composante appui aux composantes organiques, ce qui porterait le ratio à 41:59.

La gestion de l'ensemble des postes du personnel recruté sur le plan international se fonde sur les instructions administratives du système de sélection du personnel. La Mission est fermement déterminée à achever les procédures de recrutement, de la publication des avis de vacance de postes à l'offre de recrutement, dans les délais prescrits par les indicateurs clefs de performance. Elle continue de s'occuper de l'entrée en fonctions du personnel en coordination avec le Centre de services régional d'Entebbe.

Afin de satisfaire à ces exigences, les responsables des postes à pourvoir de la Mission garantissent le respect des principes de l'équilibre entre les sexes et de la répartition géographique équitable dans l'exercice de leurs fonctions, conformément à la résolution 55/258 de l'Assemblée générale et aux instructions administratives du système de sélection du personnel.

Il demeure difficile d'attirer un nombre suffisant de candidates pour occuper des postes dans les États du fait du niveau de sujétion de ces lieux d'affectation. En juin 2017, le pourcentage de femmes de classe P-5 et de rang

supérieur était de 17 % et, toutes catégories confondues, les femmes représentaient 20 % du personnel.

Le conseiller principal pour la problématique femmes-hommes relève directement des hauts responsables de la Mission. Le conseiller principal pour la protection des femmes relève du responsable de la Division des droits de l'homme, conformément à la consolidation progressive des fonctions de protection spécialisées au titre de la composante droits de l'homme.

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25)

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31)

La Mission, par l'intermédiaire de sa Section des ressources humaines, prodigue des conseils pratiques aux équipes du recrutement afin d'encourager le recrutement de femmes.

S'agissant du personnel recruté sur le plan national, la réserve de candidates qualifiées est limitée en raison de facteurs socioculturels, ce qui entrave le rééquilibre de la représentation des sexes parmi le personnel national.

La Mission s'efforce d'atténuer son empreinte écologique globale. La production de déchets solides a diminué d'environ 20 % et la part des déchets déversés dans des décharges a été réduite grâce au tri et aux contrats passés pour l'élimination des déchets dangereux. Grâce à la réutilisation des effluents traités pour l'entretien des jardins, des voitures et le dépoussiérage, la consommation d'eau en vrac a diminué de 194 000 litres par jour. Lors des exercices précédents, la Mission a fait l'acquisition de panneaux et de batteries solaires pour la construction de centrales solaires, d'une capacité maximale de 2,2 mégawatts, qui, une fois installés pendant l'exercice 2018/19, permettront de satisfaire en énergie renouvelable 10 % des besoins en électricité de la Mission jusqu'alors couverts par le diesel. En outre, la consommation d'énergie sera encore réduite, grâce à un programme de modernisation et de synchronisation des groupes électrogènes et à l'installation de réverbères solaires et d'ampoules à basse consommation.

Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32)

La Mission a pris les mesures ci-après afin de renforcer les moyens dont elle dispose pour sauver des vies et pour soigner au mieux les blessures et les maladies, conformément à la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés :

- a) Déploiement stratégique des installations médicales. Le nombre d'hôpitaux de niveau II est passé de trois à cinq dans l'ensemble de la zone d'opérations de la Mission, en vue de réduire les délais de prise en charge des blessés et de procéder à des interventions chirurgicales vitales et orthopédiques en deux heures au plus ;
- b) Modernisation de tous les dispensaires de niveau I grâce à l'installation de laboratoires d'analyses médicales pour renforcer les capacités de soins médicaux d'urgence ;
- c) Reclassement d'un hôpital de niveau II à Tomping en hôpital de niveau II-plus moyennant l'ajout de modules cardiologie, gynécologie et orthopédie après la crise de juillet 2016 à Djouba ;
- d) Modernisation d'un dispensaire de niveau I à la Maison des Nations Unies grâce à l'installation de blocs chirurgicaux fonctionnant 24 heures sur 24 et mise en service prévue d'un hôpital de niveau II à la Maison des Nations Unies afin de renforcer les capacités de soutien sanitaire d'urgence des forces ;
- e) Organisation, au cours deux dernières années, d'activités de formation dispensées par des formateurs accrédités au personnel médical de la MINUSS, concernant les gestes élémentaires de survie et les urgences traumatologiques ;
- f) Formation régulière du personnel de la MINUSS à la réanimation cardiorespiratoire par des médecins et du personnel du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies ;
- g) Conduite tous les trimestres sur chaque site de la Mission d'exercices intégrés d'intervention en cas d'événement occasionnant de très nombreuses victimes avec le concours de toutes les parties prenantes, dont le corps médical.

Considère que les systèmes de drones aériens contribuent à l'exécution des mandats, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la situation et l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, et souligne qu'il faut remédier aux difficultés qui sont liées au déploiement et à l'utilisation de ces systèmes dans

La Mission prend note de la contribution potentielle des systèmes de drones à l'exécution de son mandat ; elle les a invariablement budgétisés aux fins de l'efficacité et de l'efficacité des activités de surveillance. Ceci étant, la Mission n'a, jusqu'à présent, pas reçu l'autorisation écrite d'exploiter des systèmes de drones aériens dans le pays. Le système de drones, recommandé pour la force de

*Décision ou demande**Mesures prises*

telle ou telle mission de maintien de la paix (par. 34)

protection régionale et appuyé par la République du Soudan du Sud, qui devait être fourni par un pays fournisseur de contingents, a été jugé inadapté à l'espace aérien inférieur du Soudan du Sud du fait des graves préoccupations tenant à la sécurité. Dans l'éventualité où elle reçoit l'autorisation d'acquérir et de mettre en service un système de drones, la MINUSS devra mettre en œuvre toutes les mesures applicables, conformément à la demande des organes délibérants.

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35)

À ce jour, la MINUSS n'a déployé aucun système de drones.

Rappelle le paragraphe 39 de sa résolution [69/307](#) et les paragraphes 136 à 138 du rapport du Comité consultatif, prie de nouveau le Secrétaire général de garantir la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones aériens dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix et de veiller à la bonne utilisation des ressources en la matière, notamment en présentant des réalisations escomptées et des indicateurs de succès adaptés ainsi que des informations sur les produits, selon que de besoin, dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, et le prie de nouveau également de faire figurer dans le prochain rapport d'ensemble des renseignements détaillés portant, entre autres, sur les enseignements tirés de l'utilisation de systèmes de drones aériens dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 36)

À ce jour, la MINUSS n'a déployé aucun système de drones.

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42)

La Mission a établi ses projets prioritaires, lesquels correspondent aux ressources nécessaires à la mise en œuvre de son mandat et à l'appui en la matière. À partir de ces projets, des prévisions de dépenses sont fixées, sur la base des ressources déjà engagées pour d'autres projets analogues et de la connaissance du marché local.

En 2015, la Mission a mis sur pied son groupe de gestion de projets, par l'intermédiaire duquel les hauts responsables encadrent les projets prioritaires et elle a recours à un logiciel qui contribue à assurer le suivi des projets.

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus

Pour ce faire, le module de gestion de la chaîne d'approvisionnement sera mis en service en trois étapes, en vue de permettre à l'Organisation de s'adapter aux nouvelles fonctionnalités et de collecter assez de données rétrospectives cohérentes et comparables pour mettre en place des fonctions de planification préalable. Plusieurs

en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43)

processus ayant trait à la réception, au stockage, à la distribution et à la liquidation de biens ont déjà été mis en service avec succès. Umoja-Extension 2 améliorera la fonctionnalité logistique existant déjà dans Umoja-Démarrage, principalement pour y intégrer la gestion de la chaîne d'approvisionnement sur le terrain, qui constitue le dernier pilier de la stratégie globale d'appui aux missions. À cet égard, la fonctionnalité actuellement développée dans le cadre d'Umoja-Extension 2 sera principalement axée sur la planification et favorisera le passage à l'automatisation de la chaîne d'approvisionnement, qui doit permettre d'optimiser la gestion des stocks.

Un formulaire, établi avant toute procédure d'achat à la MINUSS, permet de préciser quel est le niveau des stocks de la Mission et de déterminer s'il est nécessaire d'introduire une demande d'achat et de faire l'acquisition de nouveaux articles. Le fonctionnaire habilité à vérifier le nombre d'articles détenus en stocks tient compte des besoins actuels et futurs de la Mission et travaille en coordination avec l'équipe de gestion des biens du Centre de services mondial afin de trouver des disponibilités dans les stocks pour déploiement stratégique ou dans les excédents d'autres missions.

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45)

La Mission mesure bien l'utilité des connaissances et des capacités locales pour l'exécution de ses projets de construction ; par exemple, en ce qui concerne les ressources en eau, le savoir local a permis de trouver des sources durables. Lorsque la Mission lance un appel d'offres, elle fait toujours intervenir des soumissionnaires locaux, régionaux et internationaux, conformément aux dispositions du Manuel des achats de l'ONU.

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelle est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70, voir aussi par. 71, 76, 79, 80, 81 et 82)

Le détail des mesures prises par l'ensemble des missions de maintien de la paix, dont la MINUSS en réponse aux prescriptions formulées aux paragraphes 70, 71, 76, 79, 80, 81 et 82 de la résolution 70/286, sera présenté dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Se félicite que le Secrétaire général soit résolu à appliquer pleinement la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles et le prie de rendre compte, dans le prochain rapport, des résultats obtenus et des problèmes rencontrés (par. 71)

Demande au Secrétaire général d'assurer la coordination entre les entités des Nations Unies, à l'échelle nationale, afin que les personnes qui auraient été victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles bénéficient immédiatement d'une aide et d'un soutien de base qui soient adaptés à leur situation (par. 76)

Prie le Secrétaire général d'informer immédiatement les États Membres concernés des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui se seraient produits dans des missions mandatées par le Conseil de sécurité, dont des entités des Nations Unies pourraient avoir connaissance, et de veiller à ce que les États Membres concernés reçoivent toutes les informations disponibles afin que les autorités nationales puissent donner suite comme il se doit aux allégations (par. 79)

Est consciente des facteurs de risque qui sont liés aux allégations récentes d'exploitation et d'atteintes sexuelles recensés par le Secrétaire général au paragraphe 25 de son dernier rapport, à savoir le transfert de contingents, l'absence de formation aux normes de conduite avant le déploiement, la durée excessive du déploiement pour certains contingents, les conditions de vie des contingents, y compris l'absence de services sociaux et de moyens de communication permettant aux troupes de rester en contact avec leurs proches, le fait que les camps soient situés à proximité de la population locale, sans séparation adéquate, et le manque de discipline au sein de certains contingents, et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à analyser, dans son prochain rapport, tous les facteurs de risque, dont ceux énumérés ci-dessus, et de formuler des recommandations destinées à atténuer ces risques, compte tenu des responsabilités respectives des missions, du Secrétariat et des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police (par. 80)

Souligne qu'il importe de former tous les membres du personnel à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de la formation préalable au déploiement, ainsi que dans le cadre de programmes de formation et de sensibilisation menés dans les missions, et prie le Secrétaire général d'accélérer la mise en service du programme d'apprentissage en ligne (par. 81)

Rappelle le paragraphe 175 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire figurer dans de futurs rapports des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des membres de forces, autres que des forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité (par. 82)

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (A/71/836/Add.15)

À cet égard, le Comité consultatif rappelle que lorsqu'il a examiné le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/71/809), il a reçu communication d'un tableau indiquant les paiements effectifs ou prévus au titre du matériel appartenant aux contingents, par mission, pour les exercices 2015/16, 2016/17 et 2017/18, qui est joint au présent rapport en annexe I. Il apparaît que pour l'exercice 2017/18, les paiements prévus de la MINUSS au titre du matériel détenu par les contingents sont sensiblement supérieurs à ceux de toutes les autres missions. Le Comité consultatif compte que des renseignements à jour sur la question seront communiqués à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport. Il compte également que des précisions et des explications détaillées sur les paiements effectués au titre du matériel appartenant aux contingents pendant l'exercice 2017/18 seront fournies dans le rapport sur l'exécution du budget (par. 26).

Le Comité consultatif compte que la Mission offrira des conditions de logement sûres et adéquates au personnel en uniforme et assurera aux militaires et policiers supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2304 (2016) un hébergement permanent dans des structures rigides ou semi-rigides dans les 6 mois qui suivront leur déploiement. Le Comité compte en outre que la Mission redoublera d'efforts pour renforcer les sites de protection des civils de la MINUSS (par. 46).

Le montant des ressources approuvées pour l'exercice 2017/18 au titre du matériel appartenant aux contingents, du matériel majeur et des contingents s'élevait à 94 626 800 dollars ; ces chiffres tiennent compte d'une réduction de 14 139 600 dollars. On trouvera le détail des versements effectués au titre du matériel appartenant aux contingents pour l'exercice 2017/18 dans le rapport correspondant sur l'exécution du budget.

Il incombe à la Mission d'offrir un hébergement aux contingents dans des locaux préfabriqués dans un délai de six mois suivant leur déploiement. À la date de rédaction du présent rapport, il est prévu que deux unités déployées par des pays fournisseurs de contingents soient logées au camp de la force de protection régionale, et des installations préfabriquées leur ont déjà été attribuées. L'aménagement du terrain destiné à l'hébergement de ces deux unités se poursuit ; s'ensuivront des travaux de construction. Des installations préfabriquées sont également prêtes à accueillir les agents en tenue nouvellement déployés par la force de protection régionale.

Le Comité consultatif compte que la Mission fera tout pour que ses affectations temporaires se conforment strictement aux directives établies. Il compte également trouver dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2016/17 des précisions sur le recours aux affectations temporaires (par. 50).

Le Comité consultatif prie le Secrétaire général de transmettre à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport, des informations sur le point de savoir si les pertes de change subies par la banque avaient été partagées entre toutes les entités des Nations Unies utilisant ce compte. Il recommande en outre de prier le Secrétaire général d'examiner l'état des liquidités de l'ONU afin de l'amener à gérer avec prudence sa trésorerie, en particulier lorsqu'elle est libellée en monnaies sujettes à fluctuations (par. 54).

La Mission a eu recours aux affectations temporaires dans le strict respect des directives existantes. Elle continuera de veiller à ce que toutes les questions soulevées par le Comité consultatif et l'Assemblée générale soient traitées et à ce que les mesures appropriées soient appliquées. Pour l'exercice 2016/17, le montant consacré aux affectations temporaires s'est élevé à 524 883 dollars.

La majorité des pertes de change subies pendant l'exercice 2015/16 et attribuées à la MINUSS ont été le fait de la réévaluation du solde bancaire de la Mission à la fin de 2015. Les gains et pertes de change découlent de la réévaluation des soldes bancaires libellés en monnaie étrangère, ainsi que de l'achat et la vente de devises. Ces gains et pertes de change ont été répartis entre tous les fonds de gestion centralisée des liquidités proportionnellement à la valeur monétaire des transactions opérées dans les banques dépositaires des comptes. Cette méthode a été appliquée à tous les fonds, dont la MINUSS, dans le cadre de la gestion des gains et pertes de change. La méthode de répartition des gains et pertes de change utilisée depuis l'exercice 2015/16 a été modifiée, les pertes étant désormais réparties entre tous les fonds sur la base du solde moyen des liquidités du fonds au cours de la période concernée. À l'issue de la mise en service des différents modules d'Umoja, qui a pris fin en novembre 2015, et à la suite du risque de pertes observé à la MINUSS en décembre 2015, il est apparu nécessaire de gérer les comptes bancaires de façon plus centralisée.

En septembre 2017, la gestion de la trésorerie « à flux tendus » a été mise en place et cette procédure ne cesse d'être améliorée. L'objectif est de mieux maîtriser la volatilité des cours et de réduire les risques de fluctuation des monnaies pour tous les comptes bancaires, tout en veillant à ce que l'ONU fournisse un financement et un appui constants à ses opérations dans le monde entier. Les informations sur les paiements disponibles dans Umoja pour tous les comptes et toutes les monnaies, ainsi que l'introduction d'une date limite de paiement, sous-tendent la procédure de gestion de la trésorerie à flux tendus. Aux fins de l'amélioration constante de la procédure, il reste encore à harmoniser les normes et les protocoles, ce qui permettra de renforcer la capacité de répondre efficacement aux besoins de financement tout en réduisant autant que possible les soldes inutilisés. Cette nouvelle méthode de gestion des liquidités a, à ce jour, permis de réduire sensiblement le risque de fluctuation des monnaies et des soldes des comptes bancaires d'opérations.

Le Comité consultatif prend note des initiatives en matière d'environnement préparées par la MINUSS et encourage la Mission à continuer de s'efforcer de réduire son empreinte écologique, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans ses résolutions 69/307 et 70/286. Le Comité compte trouver dans les prochains rapports sur le budget de la Mission des informations plus détaillées sur la mise en œuvre de ces initiatives environnementales. Il souligne également combien il importe d'y inclure des informations sur les coûts et les avantages d'initiatives telles que la mise en place de systèmes de panneaux solaires, ainsi que des données sur l'incidence de ces systèmes en termes de gains d'efficacité énergétique et sur les niveaux de consommation d'autres sources d'énergie, telles que le gazole (par. 58).

La Mission continuera de s'efforcer d'atténuer son empreinte écologique globale. Elle met actuellement en œuvre des initiatives relatives à la gestion des déchets solides et dangereux et propose d'entamer, pendant l'exercice 2018/19, la construction de deux centrales solaires à Djouba et à Wau. La MINUSS est consciente qu'il importe d'envisager les coûts et les avantages dans le cadre de l'atténuation de son empreinte écologique. L'installation de compteurs d'eau et d'électricité et la mesure de la consommation de carburant pour les groupes électrogènes permettront d'évaluer les gains d'efficacité réalisés grâce aux investissements consentis par la Mission et il en sera rendu compte dans les prochains rapports d'exécution.

Questions transversales

(A/70/742 et résolution 70/286 de l'Assemblée générale)

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

La Mission s'efforce continuellement de réaffecter, s'il y a lieu, des postes restés vacants aux fins de l'exécution de nouvelles activités prioritaires. Actuellement, 14 postes sont vacants depuis deux ans ou plus. Sur ces 14 postes, il est proposé d'en supprimer 5.

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution (par. 160).

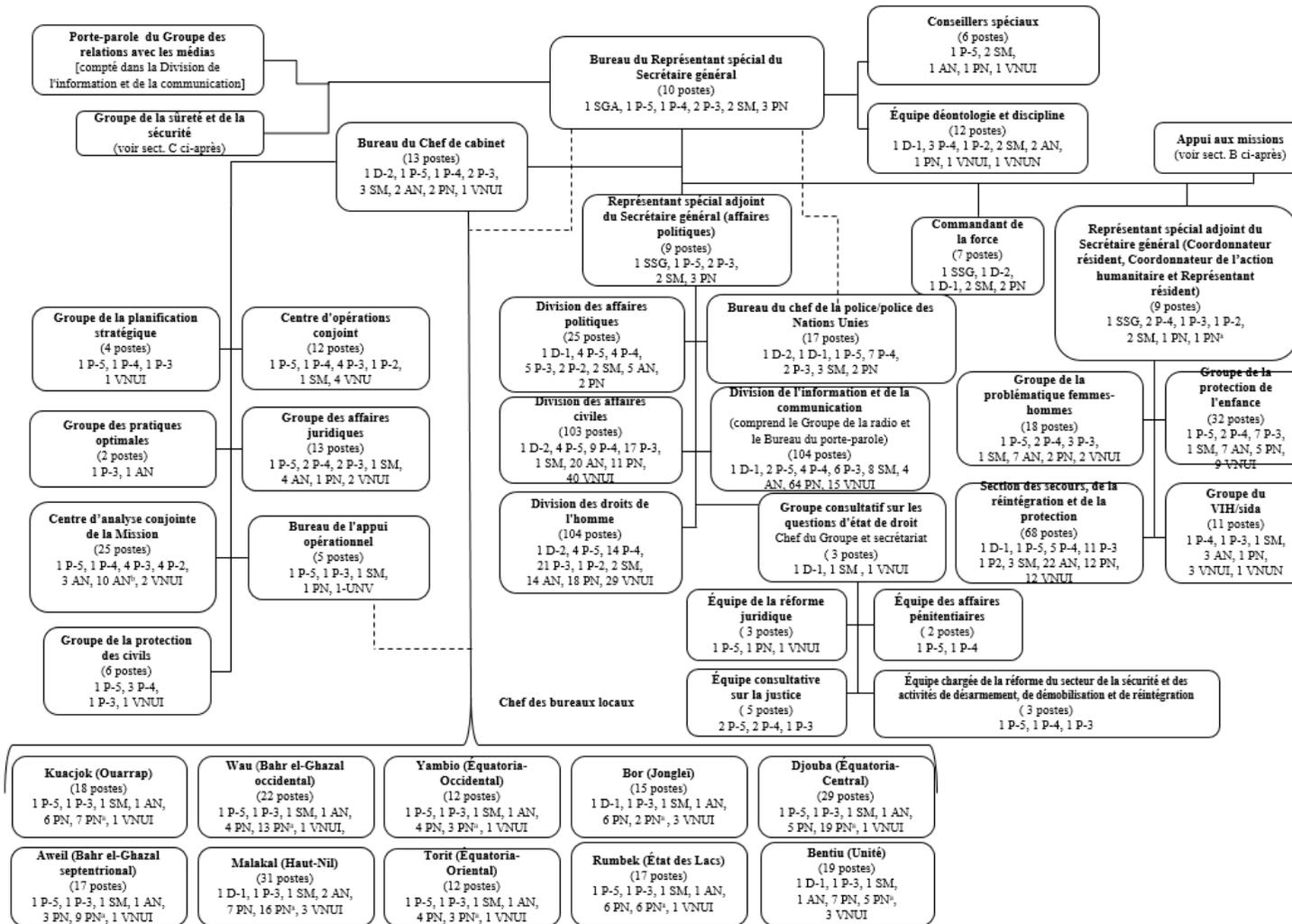
Pour l'exercice 2017/18, 22 véhicules multiségments viendront remplacer les véhicules légers.

Compte tenu de l'état des routes au Soudan du Sud, la Mission a demandé que ces 22 véhicules multiségments soient utilisés uniquement au quartier général de Djouba. Aucun contrat-cadre n'ayant été conclu pour ce type de véhicule avant octobre-novembre 2017, la Mission ne les recevra pas avant avril ou mai 2018.

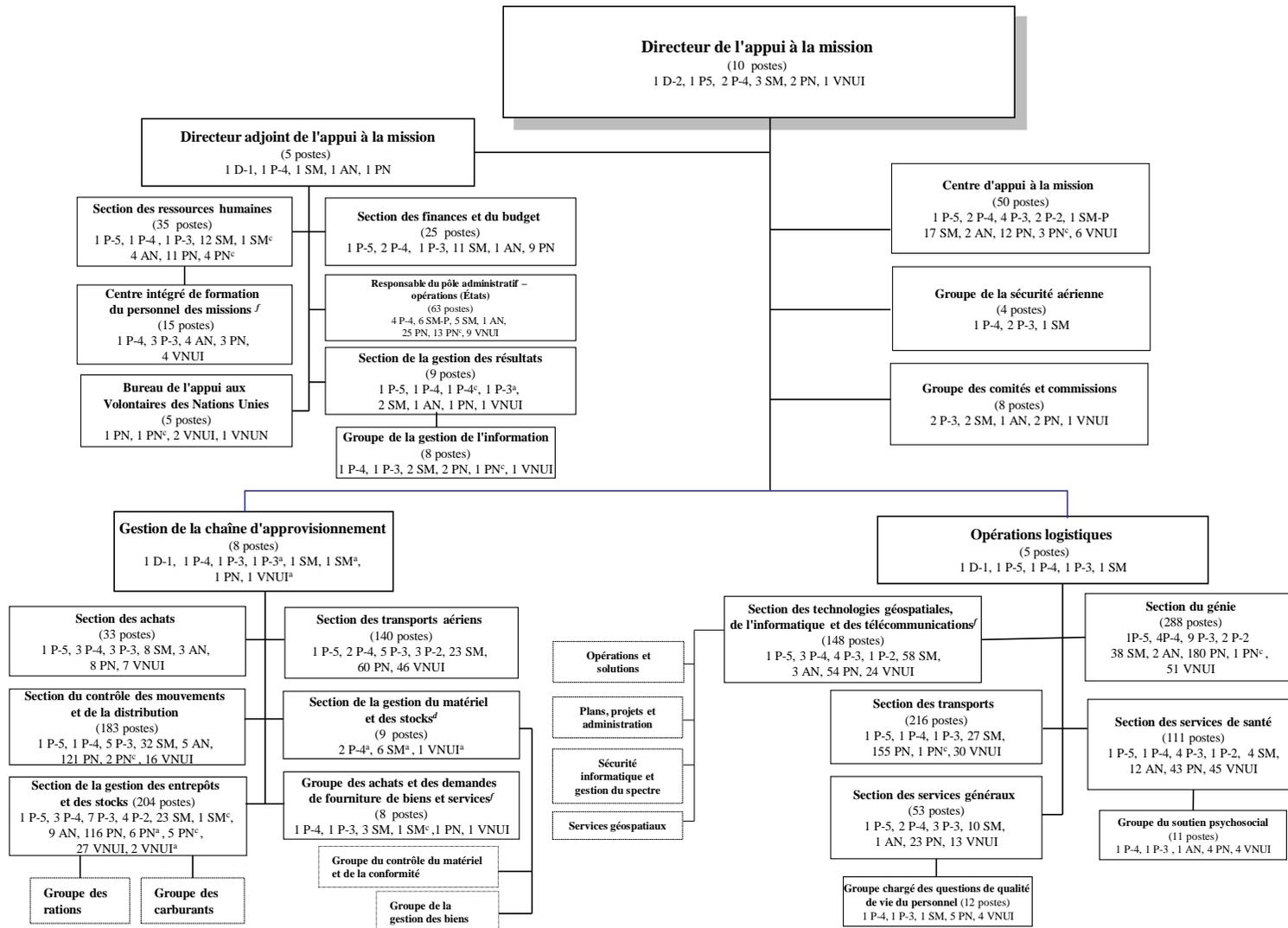
Annexe

Organigrammes

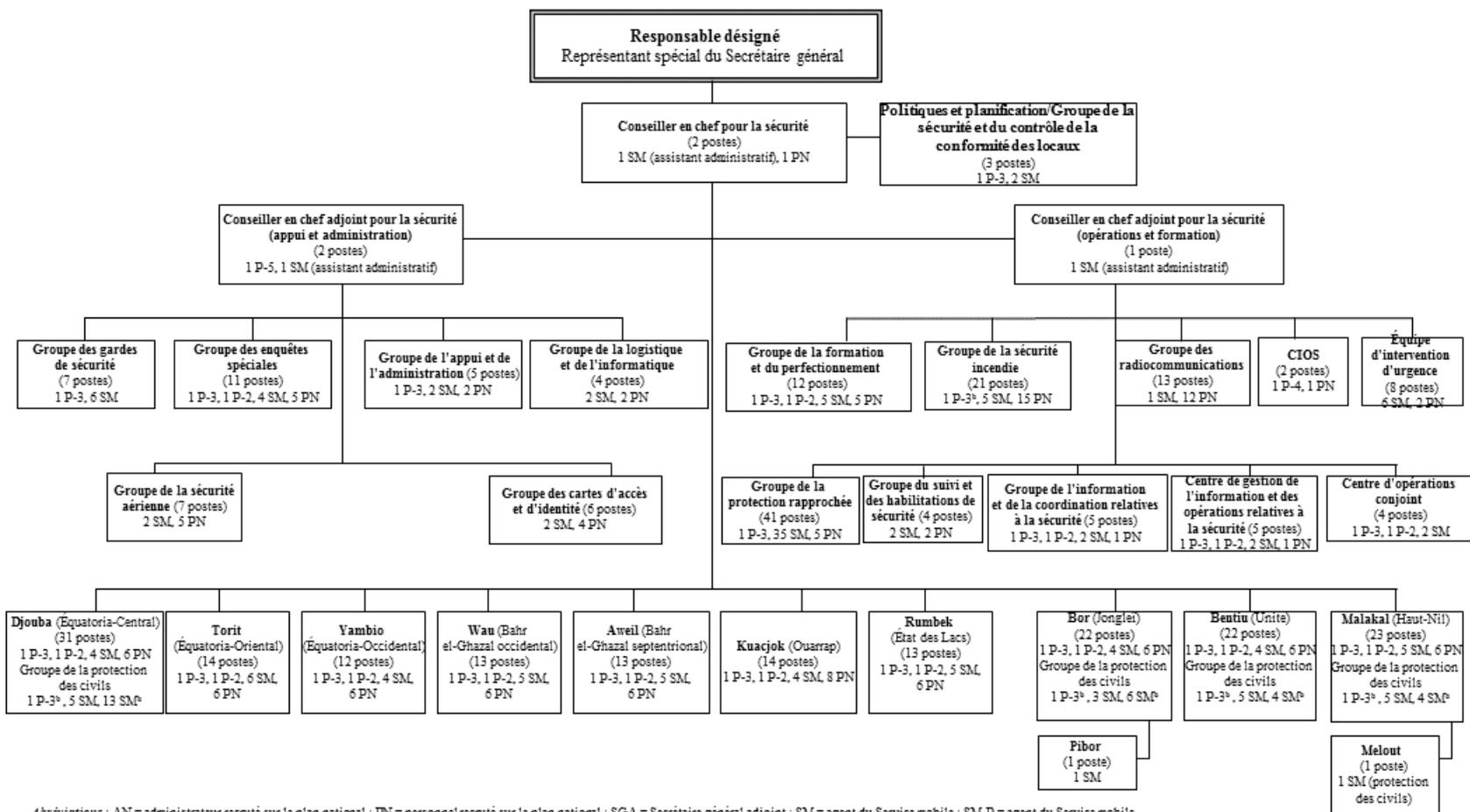
A. Services organiques



B. Appui à la mission



C. Section de la sécurité et de la sûreté



Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national ; PN = personnel recruté sur le plan national ; SGA = Secrétaire général adjoint ; SM = agent du Service mobile ; SM-P = agent du Service mobile (principal) ; SSG = Sous-Secrétaire général ; VNUI = Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international ; VNUN = Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national.

* Transfert.

* Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

* Réaffectation.

* Création.

* Reclassement.

* Restructuration.

